

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - NOVEMBRE 2015

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique, affaire du député Niarisy Mara	1
▶ Préparation des élections sénatoriales du 29 décembre	5
▶ Diplomatie, revendication de Madagascar sur les îles Eparses.....	6
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	9
▶ Insécurité, dahalo, opération « Fahalemana », vindicte populaire	9
▶ Gouvernance, justice	14
▶ Traite de personnes, droits des enfants, éducation	16
▶ Santé.....	17
▶ Médias	18
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	19
▶ Exploitation des ressources naturelles, foncier, environnement	19
▶ Bailleurs de fonds, Banque mondiale, FMI, coopération économique	23
▶ Monde des affaires	25
▶ Les difficultés des entreprises nationales : Jirama, Air Madagascar	26
▶ Divers.....	28

POLITIQUE

▶ Conjoncture politique, affaire du député Niarisy Mara

14/11 - La Conférence épiscopale dresse un tableau très sombre de la conjoncture. « *Le monde est malade et notre chère patrie, elle aussi, a besoin d'être soignée. L'intérêt général n'est plus de mise. Au contraire, l'égoïsme prime chez la majorité des Malgaches, soutiennent les évêques, l'intérêt général ne peut pas être une priorité tant que la corruption, la gabegie, le mensonge, mais surtout les tueries, ne seront pas déracinés* ». « *C'est une politique basée sur le mensonge, les promesses en l'air et (...) l'hypocrisie, qui est étalée aux yeux de la population. La course aux sièges, le népotisme, et même le marchandage de postes aux plus offrants deviennent les seules motivations. Sagesse, savoir et compétence ne sont plus les maîtres mots pour développer le pays. L'argent et le pouvoir prennent le dessus* », assènent-ils. Elargissant le sujet, la Conférence déplore qu'il y ait des Malgaches qui détruisent leur environnement. « *Ceux qui brûlent la nature détruisent aussi l'essence de l'homme* », fulmine-t-elle. Dans la dernière partie de leur lettre, les évêques rappellent que « *la bonne gouvernance implique le souci de l'intérêt général, le respect des droits de l'homme et l'écoute de tout un chacun* ».

21/11 - 75% des Malgaches sont insatisfaits de la mise œuvre de la démocratie dans la Grande île, selon l'enquête Afrobaromètre portant sur l'année 2014¹. Une proportion d'insatisfaits qui a presque doublé en une décennie. 83 % des Malgaches se déclarent opposés au monopole d'un parti unique aux élections, 69 % estiment que le nombre de mandats successifs du chef de l'Etat doit être limité à deux (disposition déjà prévue dans la Constitution de la IVème République). Seul un Malgache sur deux aspire à la démocratie, même si ce taux augmente d'année en année. Et si la population est de plus en plus attachée aux valeurs démocratiques, elle est, en revanche, de plus en plus mécontente du fonctionnement de la démocratie dans le pays. Il ressort également de l'enquête que les espoirs apportés par le retour d'un président

¹ <http://afrobarometer.org/fr/publications/ad63-les-malgaches-deviennent-plus-critiques-vis-vis-du-fonctionnement-de-leur>

élu, il y a deux ans, se sont évanouis. Par rapport aux autres peuples d'Afrique qui ont répondu à ce même sondage, les Malgaches sont les plus mécontents de leur démocratie.

07/11 - Le dossier du député Niarisy Mara d'Ankazoabo Atsimo, soupçonné d'être impliqué dans les vols de bœufs dans sa circonscription, agite l'Assemblée nationale et provoque de vives tensions avec le gouvernement. Durant quatre heures les députés et les hauts responsables en charge de la sécurité et de la justice, accompagnés du Premier ministre, se sont livrés à un pugilat verbal. La perquisition du domaine et la saisie du cheptel du député Niarisy Mara a conduit à un bras de fer entre institutions. Des élus ont mis en cause l'indépendance et la crédibilité de la justice, accusée d'être aux ordres de l'exécutif. Certains évoquent une volonté du pouvoir de museler les députés contestataires. Le gouvernement affirme que l'on en est encore au stade de l'enquête préliminaire et que la demande de levée d'immunité interviendra ultérieurement. « *Vous parlez d'enquête préliminaire, alors pourquoi les zébus du député Mara ont-ils déjà été distribués à ceux qui en revendiquent la propriété ? Où est la décision de justice qui a autorisé cela ?* », réplique un élu, qui réclame la restitution des bovidés et le lancement d'une nouvelle enquête. Tentant de calmer le jeu, les députés pro-pouvoir ont obtenu la création en urgence d'une communion d'enquête parlementaire. Un député a appelé ses pairs à élargir le champ d'action de la commission d'enquête afin de déterminer si les forces de l'ordre, les responsables de l'administration et les élus locaux se livrent à des exactions sur les populations et sont compromis dans des réseaux mafieux.

Pour la ministre de la justice, Noeline Ramanantenasoa, « *les députés ont pris l'habitude d'intervenir dans les affaires de la justice et bloquent le système* ». Des propos qualifiés de diffamatoires par les élus.

La ministre affirme que la perquisition a permis de découvrir des bovidés appartenant à d'autres éleveurs et des fiches individuelles de bovidés comportant des cachets de l'Assemblée nationale. Des armes à feu, des munitions, des tenues de combat portées généralement par les dahalo et des amulettes auraient également été trouvées au domicile du député. 23 individus soupçonnés d'être impliqués dans cette affaire, dont des proches du parlementaire, ont été déférés au parquet. La vice-présidente de la Chambre basse, Me Hanitra Razafimanantsoa, annonce que le bureau permanent s'opposera à la levée de l'immunité du député Mara Niarisy. Pour l'heure, aucune démarche officielle n'aurait encore été effectuée auprès de l'Assemblée.

19/11 - 19 députés membres de la commission d'enquête quittent la capitale pour Ankazoabo-Sud. La délégation est dirigée par le vice-président de l'Assemblée. Une enveloppe de 75 millions Ar a été débloquée par le bureau pour financer les travaux de cette commission qui vont durer une semaine. Niarisy Mara se serait opposé à la couverture du déplacement par certains organes de presse. Le gouvernement dépêchera par la suite à Ankazoabo-Sud sa propre une équipe d'enquêteurs.

25/11 - Commission d'enquête parlementaire : altercations à Ankazoabo-Sud entre les députés et les forces de l'ordre. La mission de la commission d'enquête parlementaire s'est achevée sur un climat de tension avec la population. La délégation du gouvernement, chargée elle aussi d'enquêter sur l'affaire de vols de bœufs dans la circonscription du député Mara Niarisy, composée d'une quinzaine de techniciens issus de l'armée, de la gendarmerie, des ministères de l'intérieur et de la justice, a également achevé sa mission et a dû affronter elle aussi le mécontentement des habitants qui ont tenté d'imposer la libération des personnes placées sous mandat de dépôt et de faire lever la saisie des armes découvertes au domicile du député. Pour *Midi*, « *les députés membres de la commission d'enquête n'ont pas caché leur objectif : blanchir coûte que coûte leur collègue en refusant de lever son immunité parlementaire* ».

26/11 - Selon *Midi*, les députés membres de la commission d'enquête parlementaire ne seraient pas parvenus à réunir suffisamment de preuves pour disculper Mara Niarisy. Tout au contraire, la justice aurait pu accéder à des dossiers confirmant son implication dans les affaires de vols de bovidés dans cette partie Sud de la Grande île. La demande de levée de l'immunité parlementaire du député reste d'actualité. La commission doit présenter son rapport de mission devant les députés.

09/11 - Une dizaine d'opérateurs demandent la levée de l'immunité d'une députée, annonce *Midi*. Accusée d'escroquerie, plusieurs plaintes auraient été déposées à son encontre en début d'année. Une source policière évoque l'existence d'une cinquantaine de victimes, principalement des importateurs de produits chinois et des distributeurs. Les avocats d'une dizaine d'opérateurs demandent la levée de l'immunité parlementaire de la députée dans le but de permettre aux enquêteurs de finaliser leurs investigations. Dans le cadre de cette procédure, une rencontre a eu lieu avec le président de l'Assemblée nationale, Jean-Max Rakotomamonjy, et des membres du bureau permanent. Les élus se montreraient opposés à la levée de l'immunité parlementaire de leur collègue.

14/11 - « Trois demandes de levée d'immunité parlementaire classées sans suite », titre *Midi*. L'une des demandes concerne la députée d'Antananarivo, membre du Mapar, Lanto Rakotomanga, appréhendée dans son véhicule avec une très forte somme d'argent d'origine douteuse dissimulée dans son coffre qui aurait pu être destinée à acheter le vote de ses pairs. Une autre demande porte sur le député de Mahabo,

Ludovic Adrien Raveloson, dans le cadre de l'enquête liée aux pillages de la société Sucoma à Morondava. « *Le bureau permanent a trois mois pour répondre à toute demande de levée d'immunité* », explique l'un de ses membres, qui laisse entendre qu'elles seront classées sans suite. « *Que les enquêteurs attendent la fin du mandat des députés visés pour mener leurs enquêtes sur eux* », recommande-t-il.

28/11 - Le député de Betroka, Nicolas Randrianasolo, engage un bras de fer avec les trois chefs militaires en charge de l'opération « Fahalemana ». Tout a commencé lorsque le député se serait rangé du côté des deux individus impliqués dans une affaire de vol de bovidés. Ces deux individus, qui seraient proches de l'élu, ont fait l'objet d'un mandat d'arrêt. Le député aurait tout fait pour obtenir leur libération. Il réclame le limogeage du ministre de la défense nationale, du secrétariat d'Etat à la gendarmerie et du chef d'état-major de l'armée, accusés de partialité et de refus de coopérer avec lui.

17/11 - La Fédération des ex-détenus politiques (Fedep) exige d'être consultée dans le cadre du projet de loi portant création du « Comité pour le fampihavanana Malagasy » (CFM) qui vient en discussion à l'Assemblée nationale. La Fedep, qui regroupe les ex-détenus des crises politiques de 2002 et 2009, exige en outre d'être représentée au sein de cette institution. Les indemnités promises ne leur ont toujours pas été versées et la situation de certains d'entre eux reste précaire. La santé d'ex-détenus aurait été affectée par leurs conditions de détention et doivent bénéficier de soins.

18/11 - Nouvelles rumeurs de tentatives de déstabilisation au sein des forces armées. L'ancien aide de camp d'Andry Rajoelina, ex-numéro Un de la FIS, le colonel Fidy Rafaliarison et l'ancien directeur de la Force d'intervention spéciale, le colonel Lylison René, sont de nouveau dans le collimateur des responsables des forces armées, affirme *Midi*. Leur nom serait cité dans de présumés actes de déstabilisation en cours de préparation. Ils auraient participé à des réunions secrètes regroupant des officiers d'active ou retraités. Les services de renseignements de la gendarmerie nationale et de l'armée auraient été mis en alerte. Le ministère de la défense nationale dément catégoriquement ces rumeurs et fait le reproche à *Midi* de ne pas avoir pris contact avec son service de presse.

18/11 - Le déplacement du Premier ministre en France et son état de santé alimentent les débats. Les rumeurs vont bon train et enflamment les réseaux sociaux. Selon certains journaux, Jean Ravelonarivo aurait eu une violente dispute avec son secrétaire général, Zafinandro Armand. Ce dernier, diabétique, a dû être évacué d'urgence à La Réunion. Le général Ravelonarivo, sous le choc en apprenant l'état de santé de son collaborateur, aurait eu un malaise. Sur les conseils de son médecin, le chef du gouvernement se serait envolé pour Paris afin d'y subir des examens. Selon un quotidien de la capitale, la dispute aurait trait à des questions d'argent. « *De quoi s'agit-il réellement ? Y aurait-il eu des suspicions de détournement à Mahazoarivo ? Ces questions risquent de rester sans réponse pour longtemps* », écrit *moov.mg*. La presse ironise sur le peu de confiance que les dirigeants accordent au système de santé malgache. La situation est inédite : les deux têtes de l'exécutif se trouvent à l'étranger, le chef de l'Etat étant lui aussi en déplacement, en Grande-Bretagne. En assurant l'intérim de la présidence de la République et de la Primature, Rivo Rakotovo, titulaire d'un super-département ministériel et président du parti présidentiel HVM, détient pour quelques jours les clés du pays, s'inquiète *La Gazette*.

Serge Zafimahova, président du Club Développement et Ethique (CDE), va jusqu'à suspecter une réunion secrète à l'étranger entre le Président de la République, le Premier ministre et le ministre des ressources stratégiques, qui se trouve lui aussi en mission à l'extérieur. Selon d'autres sources, le Premier ministre serait pressenti comme ambassadeur de Madagascar à Paris, raison pour laquelle il se serait rendu dans la capitale française.

24/11 - Sur Facebook, la Primature affirme que l'état de santé du chef du gouvernement s'améliore. Une publication tardive, au terme d'une semaine d'incertitudes et de rumeurs, qui revient à reconnaître que son départ pour la France était motivé pour un sérieux problème de santé et non pour un banal « *check-up* ». Ses proches collaborateurs affirment qu'il sera bientôt de retour au pays. « *En ne disant pas tout et en omettant quelques détails, le Premier ministre n'a réussi qu'à éloigner davantage les dirigeants de la population* », écrit *L'Express*. La démonstration est faite une nouvelle fois que les dirigeants n'accordent pas leur confiance aux établissements de santé du pays et qu'ils peuvent puiser sans restriction dans les ressources de l'Etat pour prendre en charge de coûteux déplacements à l'étranger.

30/11 - Le retour au pays de Jean Ravelonarivo est annoncé. L'état de santé du chef de gouvernement sera scruté de près. « *Le Premier ministre est en pleine forme. Il tient, d'ailleurs à donner un point de presse malgré l'heure très matinale de son arrivée* », a simplement laissé entendre son service de communication. Jean Ravelonarivo a quitté le pays le 14 novembre. Un départ non programmé qui a abouti à la propagation de rumeurs les plus folles sur son état de santé. Il avait déclaré « *partir pour faire un contrôle suite à la recommandation de son médecin malgache, tout en faisant quelques missions* ». Les soins, affirme-t-il, n'ont pas été pris en charge par l'Etat mais par la couverture médicale internationale du Rotary Club.

20/11 - Résultats définitifs des élections communales partielles : neuf communes reviennent au parti présidentiel HVM, trois au Mapar d'Andry Rajoelina. Le MTS, le « *Hiaraka Isika* » et le Leader Fanilo ont remporté chacun une commune. Dix-neuf communes avaient vu les résultats du scrutin du 31 juillet invalidés.

23/11 - L'administration est en passe de rédiger les grandes lignes d'une loi régissant le fonctionnement des organisations de la société civile (OSC), révèle *Le Madagascar*. Dans cette perspective, les OSC et les plateformes ont été fédérées sous la bannière du « *ROHY* » (*Rindran-damin'ny Olom-pirenana hirovana ny Hiaraha-manana*) qui comprend près de 80 organisations telles que la PFNOSCM, le SeFaFi, le RTRSM et MSIS-Tatao. Le ROHY sera l'interface du ministère de la communication et des relations avec les institutions en charge de la rédaction du texte. Néanmoins, l'approche serait loin d'être inclusive et ne serait pas du goût d'une large frange des OSC. Pour l'une d'entre elles, « *le texte a été pré-travaillé. Le régime a déjà une proposition qu'il va sortir de son chapeau sans aucune concertation. Les ateliers et les journées bloquées n'auront pour objectif que de légitimer la démarche étatique* ». La démarche risque d'accoucher d'un texte qui mettra en péril l'indépendance des OSC vis-à-vis de l'administration. Pour le quotidien, les OSC, incapables de faire preuve de cohésion, ont leur part de responsabilité dans cette situation. Durant la Transition, associations et plateformes n'ont cessé de guerroyer, poussées par des logiques souvent financières.

« **Famille Rajoelina : Andry et Mialy établis en France avec leurs 3 enfants** », titre *Midi*. L'épouse de l'ancien président de la Transition possède la nationalité française. Elle séjourne dans l'est de l'hexagone depuis plusieurs mois pour suivre la scolarité de ses deux fils et de sa fille. Andry Rajoelina effectue des séjours prolongés auprès des siens et mettrait à profit son séjour en France pour suivre des formations.

02/11 - Me Hasina Andriamadison, avocat du groupe Tiko, affirme que le terrain d'Andohatapenaka appartient à son client et que le transfert de propriété à la Seimad est illégal. « *Une plainte sera déposée auprès du tribunal compétent afin de réclamer ce terrain qui appartient au groupe Tiko* » souligne Me Hasina Andriamadison. « *Normalement, une démarche de transfert de biens de cette sorte dure environ trois mois, mais concernant le terrain d'Andohatapenaka, deux jours ont suffi pour que la propriété change de main* », fait-il observer. Alors que la Seimad est déjà à pied d'œuvre pour la construction du village de la Francophonie qui doit accueillir le Sommet de novembre 2016, l'avocat fait valoir que Lalao Ravalomanana n'a pas délivré le permis démolition qui relève normalement des compétences de la commune d'Antananarivo. « *Ce n'est pas la première fois que le groupe de sociétés fondé par l'ancien chef d'Etat dans les années 80 et 90 se lance dans pareille démarche pour faire valoir ses droits. Toutefois, depuis la chute de son fondateur en 2009 le groupe Tiko n'a jamais eu gain de cause auprès de la justice et a perdu presque tous ses procès* », écrit *Le Madagascar*.

11/11 - Le litige foncier sur l'abattoir d'Andohatapenaka compromet l'éventuel pacte de non-agression entre Hery Rajaonarimampianina et Marc Ravalomanana, estime *Midi*. Cette affaire, que certains essaient de résoudre sur le terrain juridique, amène les deux hommes et leurs partisans à verser dans les provocations verbales. Elle compromet le pacte de non-agression qui devrait être effectif entre le chef de l'Etat et l'ancien président, suite aux déclarations de ce dernier s'engageant à faire signer aux députés TIM le « *mémorandum pour la stabilité* » proposé par la Présidence. L'adhésion des élus TIM à ce mémorandum n'étant pas encore effective, la stabilité politique à l'Assemblée nationale n'est toujours pas acquise, conclut le quotidien.

La diplomatie comme tremplin. Le camp Ravalomanana tient à démontrer que la coopération de la mairie d'Antananarivo avec les partenaires étrangers est bien engagée. Les rencontres de Lalao Ravalomanana avec ses hôtes étrangers attirent l'attention des observateurs. Les ambassadeurs de l'UE, des Etats-Unis, de France, de Chine et du Japon lui ont rendu successivement visite. Ils affichent tous une volonté de coopérer avec la nouvelle élue. Ces rencontres interviennent au moment où la capitale se prépare à affronter la saison des pluies avec des ressources quasi inexistantes. La France interviendra notamment dans le cadre des financements de l'AFD et de la coopération décentralisée avec la région Ile-de-France. Les Etats-Unis apporteront leur concours au secteur de la santé et dans le domaine de la prévention des inondations, la Chine sur le volet infrastructures. Dans la perspective des futures présidentielles, le couple Ravalomanana s'attache à faire la démonstration qu'il bénéficie de la confiance des bailleurs de fonds.

24/11 - Près de deux mois après la prise de fonction de Lalao Ravalomanana le redressement de la situation de la capitale se fait attendre, déplore *Midi*. Aucune réalisation concrète à propos notamment de l'assainissement de la ville n'a été engagée alors qu'il y a urgence en ce début de saison des pluies. La capitale reste livrée à l'anarchie. La première magistrate n'est pas encore parvenue à former son équipe. L'organigramme aurait été rejeté par la préfecture de police en raison d'un risque d'empiètement de compé-

tences avec le ministère des finances et du budget. Lalao Ravalomanana a en effet prévu de créer une nouvelle direction chargée de la trésorerie lui permettant d'avoir la mainmise sur la gestion financière de la commune, ce qui ne serait pas conforme aux règles en vigueur. « *La commune ne peut pas être à la fois juge et partie en contrôlant elle-même ses actes de trésorerie* », rappelle le préfet de police. « *Le bras de fer entre la première magistrate et le préfet de police est encore loin de son dénouement* », conclut le quotidien. « *Décevant. Un mot qui pourrait être opportun pour qualifier les débuts de Lalao Ravalomanana, maire d'Antananarivo. Près de deux mois après son entrée officielle au palais de la ville d'Analakely, la situation de la capitale va de mal en pis, écrit L'Express. La commune semble en effet en grande difficulté dans la gestion de la ville et ses actions sont difficilement perceptibles* ». « *Les subventions étatiques ne sont pas encore disponibles ainsi que les financements extérieurs, qui sont en cours de négociation* », reconnaît une source proche de Lalao Ravalomanana.

► Préparation des élections sénatoriales du 29 décembre

06/11 - Le Pacem interviendra encore pour le financement des sénatoriales, indique le président de la nouvelle Commission électorale indépendante (CENI), Hery Rakotomanana. La communauté internationale a en effet décidé de contribuer au financement de ces dernières élections de sortie de crise alors qu'il était initialement prévu que cet appui cesserait avec le scrutin communal du mois de juillet.

20/11 - Les missions de la CENIT prennent fin avec la publication des résultats des communales partielles. Durant les quelques quatre années de son mandat, l'organe mis en place dans le cadre de la feuille de route de sortie de crise n'a pas été épargné par les reproches. La confection laborieuse des listes électorales a eu pour résultat une multitude d'omissions et de doublons. Une situation qui, lors du premier tour de la présidentielle, en 2013, a failli provoquer des émeutes dans les bureaux de vote. Une faille qui, malgré les corrections et les précautions prises, a resurgi lors des communales du 31 juillet 2015. La CENIT n'a pas réussi à annihiler les suspicions de fraude autour des processus électoraux de sortie de crise. Mais le fait qu'elle ait su organiser des élections sans heurts majeurs et sans crise postélectorale, dans un contexte politique tendu, constitue néanmoins une réussite saluée par nombre d'observateurs. Après une entrée en fonction rapide, les performances de la CENI, sa remplaçante, sont attendues de pied ferme à l'occasion de sénatoriales de décembre. Ses membres permanents, élus ou désignés, jouissent, estime-t-on, d'une bonne expérience en matière de préparatifs électoraux. S'agissant d'un scrutin au suffrage indirect, le challenge ne devrait pas être trop difficile à relever.

09/11 - À l'instar des communales, les bulletins de vote des sénatoriales ne comporteront pas les nom, prénom et photo des candidats. L'objectif est de respecter le principe du scrutin de liste (7 noms par ex-province). Ces mêmes dispositions avaient été vivement critiquées par certaines écuries politiques pour les communales, à l'instar du Mapar et du TIM. Pour certains analystes, il s'agirait en fait d'ôter aux électeurs le droit de connaître précisément pour qui ils votent.

18/11 - Le KMF/CNOE ainsi que plusieurs partis et candidats font part de leurs préoccupations quant au bon déroulement des sénatoriales. Selon les nouvelles dispositions, ce scrutin se déroulera au niveau des chefs-lieux de district mais chaque commune disposera de son propre bureau de vote, ce qui ne garantirait pas l'anonymat des votes et pourrait permettre d'identifier celles qui auront voté pour un candidat non soutenu par le pouvoir, s'exposant à un risque de sanctions financières, redoute le FMF/CNOE. Par ailleurs, le nombre de bureaux de vote, identique à celui des communales (1 695) est jugé excessif et dispendieux, compte tenu du nombre réduit de grands électeurs. Un parti demande ainsi qu'il n'y ait qu'une seule urne par district. Des partis s'élèvent en outre contre la possibilité laissée aux hauts fonctionnaires de se porter candidats, à l'instar du chef de région Analamanga et de deux de ses collègues, qui se présentent sous l'étiquette du parti présidentiel HVM, accusé, comme pour les communales, d'utiliser les prérogatives et moyens de l'Etat.

24/11 - Le bureau permanent de l'Assemblée nationale interpelle la CENI au sujet de décision d'installation d'un bureau de vote dans chaque commune. Un choix qui risque, d'après les parlementaires, de favoriser les fraudes et la corruption. Les grands électeurs s'exposeraient même à des représailles étant donné qu'avec ce système il serait plus facile pour les partis de vérifier pour quelle liste un grand électeur a voté. Le caractère secret du vote risquerait d'être compromis. Des élus menacent de suspendre l'examen du projet de loi de finances 2016 si le gouvernement refuse de prendre en considération leur demande d'abandon du système « *une urne, une commune* ».

12/11 - Trois chefs de région ont été nommés en conseil des ministres. Ces nominations, intervenant en plein processus électoral pour les sénatoriales, éveillent des suspicions.

L'Express observe que l'empressement de l'État à remplacer des chefs de région défallants et à mettre en place le Sénat l'amène à **éluder la question des élections régionales** qui, selon les textes en vigueur,

devraient être organisées dans la foulée des sénatoriales. Un scrutin au suffrage indirect, avec les maires et conseillers municipaux ou communaux comme grands électeurs.

17/11 - Deux grosses peintures s'affronteront pour les sénatoriales dans la région Atsimo Andrefana (Toliara). Il s'agit de Roindefo Monja du Monima et de Roger Kolo du HVM, tous deux anciens Premiers ministres. Aucun membre du gouvernement ne s'est porté candidat sur l'ensemble du territoire. Trois chefs de région se présentent également, sous la bannière du parti présidentiel HVM. Parmi les candidats en lice, on compte des officiers à la retraite ou des militaires en service présentés par des partis politiques. C'est le cas notamment du colonel Lylison René de Roland qui défendra les couleurs du Mapar dans la province de Mahajanga. On peut citer également le cas de nombreux gradés de l'armée et de la gendarmerie. *Midi* désapprouve l'engagement politique de hauts cadres militaires qui devraient être tenus à un devoir de réserve. Le quotidien regrette également que des personnalités respectées de la société civile se découvrent subitement une vocation partisane, à l'image de l'actuel président de la HCC, Jean-Eric Rakotoarisoa, universitaire reconnu et ancien membre actif du SeFaFi. Il cite également le cas de l'ancien coordonnateur national de l'AVG, Andriamanga Andry qui vient d'être nommé directeur général au sein du ministère de l'environnement.

25/11 - La CENI prévoit d'adresser une interpellation écrite à un membre du gouvernement qui aurait exercé des pressions sur les élus pour qu'ils votent en faveur de son parti. Le ministre mis en cause a organisé une réunion des maires de la région Sud-Ouest. Le renforcement des prérogatives de la nouvelle CENI en matière de répression des irrégularités devrait, espère-t-on, prévenir les excès qui ont entaché la période pré-électorale des précédents scrutins.

26/11 - Des appels sont lancés pour demander le report des sénatoriales. Les délais dont disposent les candidats pour déposer leur dossier sont jugés insuffisants. La CENI elle-même éprouverait des difficultés à établir la liste définitive des grands électeurs, suite aux contentieux nés du scrutin des communales et qui ne seraient pas encore tous réglés. La Commission doit enfin prendre en compte les résultats des communales partielles qui se sont tenues le 13 novembre.

27/11 - L'ancien Premier ministre Omer Beriziky, candidat « indépendant » dans la province d'Antsiranana, dénonce la présence de trois exportateurs illégaux de bois de rose dans la liste des candidats du HVM, dont la tête de liste du parti. Les trois candidats figurent dans la liste noire publiée en 2014 par les associations membres de la société civile qu'il avait lui-même remise au chef de l'Etat avant de quitter la Primature. L'ancien PM dénonce « *la complicité des dirigeants actuels dans les trafics illicites de bois de rose* », pointant particulièrement du doigt les hauts responsables du ministère de l'environnement qui, selon ses dires, « *ont fait partie des membres du Comité de pilotage ayant mené des investigations qui ont abouti à l'établissement de cette liste* ». Une allusion, pour *Midi*, à l'ancien coordonnateur national de l'AVG récemment nommé au poste de directeur général de ce département ministériel.

► Diplomatie, revendication de Madagascar sur les îles Eparses²

01/11 - « Le Mozambique, futur allié stratégique de la France dans l'Océan indien ? », s'interroge Le Monde³. Paris poursuit son offensive de charme auprès de son « *premier voisin dans l'océan Indien* ». Trois préfets, deux ambassadeurs, et un commandant de l'armée - soit l'intégralité des représentants de l'Etat français dans la zone - ont terminé une visite de plusieurs jours au Mozambique, destinée à donner un coup de fouet aux relations bilatérales. Le pays d'Afrique australe est un partenaire de choix pour la France, dont la souveraineté est régulièrement contestée dans le canal du Mozambique, riche en ressources énergétiques. La France occupe une position de choix dans cette région stratégique, qui voit passer annuellement 30 % du trafic mondial de pétroliers. Grâce aux îles Eparses, l'Etat détient une Zone économique exclusive (ZEE) de 636 000 km². Soit une bonne moitié du canal. En dehors d'une riche biodiversité et d'importants stocks de poissons, le canal possède un énorme potentiel énergétique qui en ferait « *une prochaine mer du Nord en puissance* », selon un rapport de l'United States Geological Survey de 2010. La France n'est pas en reste puisque des entreprises pétrolières prospectent aux alentours des îles Eparses depuis 2008. Et selon les études, Juan de Nova, située presque à mi-chemin entre Madagascar et le Mozambique, pourrait renfermer 6 à 12 milliards de barils de pétrole, soit l'équivalent de 10 ans de consommation française. Alors que le ministère français de l'environnement vient de renouveler le mois dernier les permis d'exploration des entreprises, la présence avérée de pétrole pourrait pousser Madagascar à réactiver un contentieux de souveraineté qui remonte aux années 1970. « *Ce n'est pas un sujet avec le Mozambique* », affirme la préfète des

² Cf. Blog Justmad - <http://p8.storage.canalblog.com/81/47/448497/107455260.pdf>

³ Cf. Blog Justmad - <http://p2.storage.canalblog.com/25/37/448497/107307827.pdf>

TAAF, qui assure que le contentieux malgache n'a même pas été évoqué au cours de la visite. « *Il est clair que la France aurait intérêt à ce que le Mozambique ne se positionne pas dans le cas où Madagascar en viendrait à hausser le ton* », decode une diplomate en poste à Maputo.

02/11 - Revendications malgaches sur les îles Eparses : un « Front patriotique » exhorte le gouvernement à « prendre ses responsabilités ». Les propos récents de l'ambassadrice de France, Véronique Vouland-Aneini, confirmant l'appartenance de ces îles à la France, ont servi de catalyseur et provoqué la mobilisation et la convergence des groupes nationalistes. Le ministre de la défense, le général Dominique Rakotozafy et le Premier ministre, le général Jean Ravelonarivo, tentent de calmer le jeu, en expliquant que le dossier relève de la diplomatie et de la seule compétence du chef de l'Etat mais les courants nationalistes jugent ce dernier « *mou et inconsistant* ». Rivo Rakotovao, ministre chargé des projets présidentiels, président du parti HVM, explique que la priorité du gouvernement est, dans un premier temps, de définir l'étendue du territoire maritime malgache. Si le problème n'est pas réglé entre le chef de l'Etat et son homologue français, le différend pourrait être porté devant les Nations unies annonce-t-il.

Dresser une stratégie d'action commune est le premier objectif de tous ceux qui revendiquent la restitution des îles Eparses. Députés, association des anciens conseillers supérieurs de la Transition, partis et associations nationalistes, syndicats, organisations économiques et représentants de trois anciens chefs d'État se sont retrouvés pour échanger réflexions et propositions mais aucun représentant de Hery Rajaonarimampianina n'a participé à la concertation. Exercice difficile compte tenu de la diversité des approches. Certains participants sont tentés d'instrumentaliser cette revendication pour critiquer le pouvoir actuel ou dénoncer l'inaction de ses prédécesseurs. Même le nombre d'îles à restituer divise encore : certains revendiquent les cinq îles, tandis que d'autres se limitent à trois. Depuis quelques années, Maurice et les Comores revendiquent aussi leurs droits sur deux d'entre elles.

Une pétition qui devra être remise à la 70ème assemblée générale des Nations unies circule sur la toile et a déjà obtenu un millier de signatures⁴. Une marche silencieuse des citoyens en direction de l'ambassade de France est prévue. Les partisans du mouvement comptent déposer un projet de résolution à l'Assemblée nationale et demandent la convocation des membres du gouvernement. Les propos se multiplient et se radicalisent, note *Tribune*. Pour *La Gazette*, « *il n'est pas opportun que le Sommet de la Francophonie se tienne à Antananarivo en novembre 2016. (...) Quand on sait que les infrastructures de la Grande île ne seront pas prêtes à temps et que les rapports diplomatiques entre celle-ci et la France sont pourris et nappés d'hypocrisie, on se dit qu'il est encore temps de tout arrêter* ». Le quotidien *Les Nouvelles* rappelle que lors de sa dernière rencontre avec son homologue français le chef de l'Etat avait obtenu la création d'une commission mixte entre les deux ministères des affaires étrangères.

La Russie, de manière inattendue, vole au secours des nationalistes malgaches. Le ministre des affaires étrangères français, Laurent Fabius, ayant récemment accusé la Russie de violer le droit international en annexant la Crimée, s'est vu répliquer par la porte-parole de son homologue russe que la France n'avait pas de leçons à lui donner compte tenu de sa politique envers certains territoires qu'elle contrôle, comme Mayotte et les îles Eparses.

06/11 - Le dossier des îles Eparses sera rouvert devant les Nations unies en septembre 2016, annonce Béatrice Atallah. La ministre des affaires étrangères a fait une communication verbale en conseil des ministres sur la situation de ce dossier. « *Les choses avancent, seulement, il faut agir avec parcimonie* », a déclaré une source autorisée. La reconquête de la confiance des bailleurs de fonds et l'organisation du Sommet de la Francophonie de 2016 inciteraient le pouvoir à la prudence, estiment les observateurs. La ministre reconnaît que depuis plusieurs années, bien que le sujet ait été systématiquement inscrit au programme des discussions du rendez-vous annuel de l'ONU, il a toujours fait l'objet de demandes de report. Une résolution des Nations unies, adoptée le 12 décembre 1979, affirme que les îles Eparses sont malgaches mais stipule que son application nécessite des négociations entre les deux pays. Or aucune action n'a été engagée par les chefs d'Etat successifs depuis cette date, rappelle la ministre, qui estime que la récente annonce de la création d'une commission mixte entre les ministères des affaires étrangères malgaches et français devrait débloquer la situation. Un groupe de juristes serait en train de dossier en vue de négociations qui pourraient être finalisées à l'occasion la prochaine AG des Nations unies. « *Au ministère des affaires étrangères, lance-t-elle, nous parlons d'îles de Madagascar ou d'îles malgaches et non plus d'îles Eparses* ». Plaider pour une cogestion par le biais d'une action diplomatique en coulisse semble être la ligne de conduite adoptée. En cas d'échec l'État n'écarte pas l'idée de s'en remettre à un arbitrage international.

4

<https://secure.avaaz.org/fr/petition/70eme-AG-DES-NATIONS-UNIES-Condammons-l'accaparement-par-la-France-des-Iles-Eparses-Malagasy/>

09/11 - L'association nationaliste Otrikafo a organisé une manifestation devant l'hôtel de ville de la capitale pour revendiquer la rétrocession des îles Eparses. Des parlementaires et des leaders politiques ont participé au rassemblement, fortement encadré par les forces de l'ordre. La manifestation, qui avait fait l'objet d'une demande d'autorisation, n'a pas été dispersée. Pour mémoire, c'est devant l'hôtel de ville, au sortir d'un entretien avec la nouvelle maire, Lalao Ravalomanana, que l'ambassadrice de France avait prononcé la phrase affirmant que les îles Eparses appartiennent à la France.

10/11 - La ministre française de l'Outre-mer, George Pau-Langevin, programme une visite sur les îles Tromelin et Glorieuses. Les observateurs n'hésitent pas à considérer cette annonce comme la volonté pour la France de réaffirmer sa souveraineté sur les îles Eparses, alors que des négociations devraient débiter avec la Grande île. La station *Mayotte 1^{ère}* titre « *La ministre de l'Outre-mer en service commandé dans les îles Eparses* ». Béatrice Atallah, ministre des affaires étrangères, aurait été informée de cette visite par l'ambassadrice de France. Officiellement, la visite de Tromelin aurait pour objet de commémorer le naufrage au large de cette île d'un navire transportant des esclaves, parmi lesquels de nombreux Malgaches. La visite aux Glorieuses viserait à rappeler l'importance que la France attache à la biodiversité exceptionnelle de l'île. *L'Express* rappelle que début octobre une opération militaire des forces de la zone sud de l'océan Indien (FAZSOI), basées à La Réunion, s'est déroulée sur Juan de Nova. « *Il n'y a plus d'équivoque, la France engage une offensive diplomatique pour affirmer sa souveraineté sur les îles Eparses* », soutient Harimanana Raniriharinosy, spécialiste en relations internationales.

Difficile pour Madagascar de revendiquer la souveraineté des îles Eparses au nom de la sauvegarde de leur biodiversité, estime La Gazette. « *A trois semaines de l'ouverture de la COP21, sommet mondiale de l'environnement qui se tient à Paris, le regain subit des revendications malgaches sur ces îles aurait pu trouver sa justification en mettant en avant la riche biodiversité de ces îles et la volonté de Madagascar de préserver cette richesse. Seulement d'après les scientifiques, ces îles, qui relèvent administrativement des TAAF (terres australes et antarctiques françaises), sont déjà bien gérées sur le plan environnemental. Et si on ne considère que ce critère environnemental, la Grande île est un piètre gestionnaire, qui n'arrive même pas à sauvegarder sa propre biodiversité... Comment Hery Rajaonarimampianina pourrait-il lancer un appel devant la centaine de chefs d'Etat attendus à la COP21, en faveur de la restitution des îles Eparses, alors qu'il est incapable de régler le problème du bois de rose, tant décrié par ce même conclave, six ans auparavant, au Danemark ? Pire, Madagascar n'a pratiquement rien à proposer à la COP21* »⁵

12/11 - « Pas d'incident diplomatique entre Madagascar et la France », rassure la ministre Béatrice Atallah. « *Nous respectons les procédures recommandées par les résolutions des Nations unies.* », a réitéré la chef de la diplomatie. « *Les revendications des nationalistes malgaches sur ces îles surgissent dans un contexte délicat dans la mesure où les préparatifs du 16^{ème} Sommet de l'OIF battent leur plein. Tout incident qui pourrait être déclenché par l'éventuelle intervention de l'Etat malgache dans le cadre de la récupération de ces îles risquerait d'avoir des impacts sur la tenue de ce Sommet* », note *Midi*.

13/11 - Pour le professeur Raymond Ranjeva, ancien vice-président de la Cour internationale de justice (CIJ), « la diplomatie secrète n'est pas une solution pour progresser sur le dossier des îles Eparses ». Un pays ne sort jamais gagnant d'une bataille diplomatique sans l'appui de sa population, soutient-il. « *Il n'y aura pas d'avancée sur ce dossier tant qu'il n'y aura pas l'adhésion de tous et que tous estiment que c'est une cause nationale. Un élan pacifique, néanmoins, car nous ne sommes plus au stade de revendications mais dans la recherche de la manière de concrétiser les résolutions des Nations unies et du respect de nos droits* », conclut-il.

Un comité de citoyens, représenté par le député Joseph Yoland, a déposé une requête sur le bureau de l'Assemblée nationale afin de demander aux parlementaires de rédiger une proposition de loi portant sur la restitution et à la gestion des îles Eparses. Le comité a procédé également au dépôt d'une requête auprès de la présidence de la République.

16/11 - Le comité pour la restitution des îles Eparses attend la réponse à la requête qu'il a adressée au secrétaire général des Nations unies. Une pétition circule sur les réseaux sociaux et les responsables du comité se sont lancés dans des opérations de porte-à-porte pour collecter des signatures.

19/11 - A la veille des sénatoriales, des politiciens de l'opposition se prépareraient à une manifestation destinée à revendiquer la souveraineté de Madagascar sur les îles Eparses. La date du 12 décembre, date l'anniversaire de l'adoption de la résolution des Nations unies, en 1979, est avancée. « *Les*

⁵ Le Ministre de l'Environnement, de l'Écologie, de la Mer et des Forêts de Madagascar parle des effets du changement climatique à Madagascar et présente les engagements de Madagascar pour la COP21 – 17/11/15 - https://www.youtube.com/watch?v=IBoAM0AcrEw&feature=em-subts_digest-g

forces de l'ordre prennent au sérieux les renseignements autour de cette manifestation », écrit Matv. D'anciens ministres de la Transition seraient suspectés de vouloir exploiter politiquement cette revendication pour semer des troubles, croient savoir des médias.

24/11 - James Ratsima, l'un des leaders du comité pour la restitution des îles Eparses, se défend d'être soutenu par une puissance étrangère ou des intérêts économiques. Selon ses dires, « un Karana très réputé m'a offert 500 000 euros, mais j'ai refusé ». Il déclare également que « 800 000 euros ont été offerts aux députés afin qu'ils ne signent pas la pétition » dont le comité a pris l'initiative.

27/11 - La relance de l'association des parlementaires de l'océan Indien (APOI) au programme des instances de la COI. Le secrétariat général, Jean-Claude de l'Estrac, compte réactiver cette association née en 1997. Les parlementaires des pays membres seront invités à participer à l'élaboration d'un programme « Paix et sécurité » 2016-2020, sur financement du 11ème FED. La conférence constituante de l'association devrait se tenir à la fin du premier trimestre 2016. Les questions autour du démantèlement des barrières non tarifaires au sein de l'espace indo-océanien seront également abordées, afin de réduire les distances entre des îles proches les unes des autres géographiquement, culturellement et historiquement.

30/11 - Le mouvement de revendication des îles Eparses prévoit d'organiser une grande manifestation d'envergure nationale le 12 décembre, dans la capitale comme dans d'autres localités. A Antananarivo, les manifestations auront lieu sur la « Place de la démocratie » et devant le monument commémoratif du 29 mars 1947, à Ambohitovo.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

04/11 - Le droit à la nationalité est à modifier pour éliminer le risque d'apatridie. Les membres de l'Assemblée nationale participent à une formation sur le droit à la nationalité et l'apatridie initiée par le PNUD, Focus Développement et le HCR⁶. Les élus et les initiateurs du rendez-vous s'accordent sur la nécessité d'une réforme de la loi sur le droit à la nationalité malgache. Plusieurs catégories de personnes, notamment des *karana*, sont toujours considérées comme étrangères, alors qu'elles résident depuis plusieurs générations à Madagascar. Selon Catherine Harrington, responsable de la campagne de sensibilisation sur l'égalité de tous pour l'accès à la nationalité, la Grande île figure parmi les 27 pays qui refusent à une certaine catégorie de femmes malgaches de donner leur nationalité à leur enfant. En effet, selon le code de nationalité, pour des parents non mariés, la filiation est établie à l'égard de la mère, par le seul fait de l'accouchement. L'enfant né hors mariage aura toujours la nationalité de sa mère malgache. Mais lorsque le père est de nationalité étrangère, l'enfant ne naît pas malgache, il peut seulement le devenir. L'enfant peut demander à accéder à la nationalité malgache mais l'Etat peut s'y opposer. C'est cette exception que l'UNHCR veut faire modifier. En effet, un enfant né d'une mère malgache et d'un père étranger peut se retrouver ainsi apatride.

► Insécurité, dahalo, opération « Fahalemana », vindicte populaire

03/11 - L'OIF a dépêché dans la Grande île une mission pour évaluer l'évolution de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit. Une visite qui intervient dans un contexte sécuritaire difficile, rappelle *Le Madagascar*, qui fait référence au récent communiqué de la FIDH dénonçant de « graves violations des droits humains » dans la conduite des actions de maintien de l'ordre à l'université ainsi que dans le cadre de l'opération « *Fahalemana 2015* ». Les émissaires de l'OIF n'ont pas manqué de rappeler au Premier ministre les obligations de l'Etat en la matière. Salvatore Sagues, spécialiste du programme des droits de l'homme au sein de l'OIF, a néanmoins félicité la Grande île « pour les efforts accomplis. Notamment, en abolissant la peine de mort ». « Comme la loi le prévoit, la peine de mort a été abolie. La mise en place du Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit s'inscrit également dans cette évolution tangible. Cette structure verra le jour bientôt, grâce à l'élection des sénateurs et la mise en place de la Haute cour de justice », n'a pas manqué de rappeler le Premier ministre. En ce qui concerne l'opération « *Fahalemana 2015* », qui devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année, l'OIF est prête à appuyer Madagascar sur le volet judiciaire. Le Premier ministre a reconnu les manquements de quelques éléments des forces armées, soulignant néanmoins l'aspect primordial de cette opération de « *pacification* ». « Nous avons expliqué à la délégation de l'OIF que l'opération répond aux besoins de la société en matière de sécurité. A cause de l'insécurité, par exemple, les élèves n'allaient plus à l'école. Nous avons pu retrouver des zébus volés. Ainsi elle revêt une importance capitale », s'est-il justifié.

⁶ <http://www.equalrightstrust.org/news/madagascar-moves-closer-reforming-gender-discriminatory-nationality-law>

03/11 - Beaucoup d'armes circulent de façon illégale dans le pays, les trafiquants parvenant souvent à déjouer la vigilance des forces de l'ordre. Malgré tout, le secrétaire d'Etat à la gendarmerie, le général Paza, se félicite des efforts de la gendarmerie pour endiguer le phénomène. Selon ses explications, des noms de personnalités et d'opérateurs économiques ont été cités dans ces affaires « *mais il faut préserver la présomption d'innocence. Cela explique la difficulté de rendre publique l'identité des trafiquants supposés. Néanmoins, certains d'entre eux croupissent déjà en prison* », confie-t-il. Le général admet cependant l'impossibilité de pouvoir éradiquer les importations clandestines d'armes et de munitions. Chaque caserne est systématiquement soumise à un inventaire trimestriel. Les forces de l'ordre coupables de fuite d'armes et de munitions passent en cour martiale, affirme-t-il.

04/11 - Opération « Fahalemana » - Des suspects ont été fusillés par des militaires à Vohibato Fianarantsoa et à Ambalavao. Ces exécutions sommaires ont été cautionnées par un maire et le fokonolona. Lors d'une réunion conduite par le maire à Vohibato Fianarantsoa, il a été décidé que tout individu « *blacklisté* » serait livré aux forces armées pour être fusillé. Sous l'impulsion d'une foule résolue à éliminer les personnes figurant sur cette liste, un habitant, suspecté de complicité dans des actes de banditisme, a été le premier à subir la sentence. L'exécution n'a, de surcroît, suscité aucune réaction. Le commandant de la brigade de gendarmerie s'est borné à faire un constat, sans ouvrir d'enquête. Un responsable de l'opération « *Fahalemana* » s'est désolidarisé de ses pairs et a dénoncé l'accord conclu entre le fokonolona et le maire.

Arrêté par des militaires dépêchés dans la dans le cadre de l'opération « Fahalemana », un chef fokontany de Sendrisoa Ambalavao (Haute Matsiatra), a été froidement fusillé. Une deuxième personne dont l'identité n'a pas été révélée, a partagé son sort. La double exécution sommaire perpétrée par les forces armées a été justifiée par la voie d'une pétition de 160 villageois. Les signataires ont attesté que les deux hommes étaient de dangereux malfaiteurs. Un rapport a été adressé à la brigade de gendarmerie par un adjudant ayant participé aux actions. Le général Béni Xavier Rasolofonirina, chef d'état-major de l'armée, contacté par la presse, a refusé de se prononcer sur ces événements.

Association « Grand Sud Miharô » : non aux exécutions sommaires dans la lutte contre les dahalo. De jeunes intellectuels issus des deux ex-provinces de Toliara et de Fianarantsoa, dont la plupart détiennent des postes de responsabilité, ont annoncé la création de l'association « *Grand Sud Miharô* » (GSM). A propos de l'opération « *Fahalemana* », Idealsou, son président, déclare : « *Nous disons non aux exécutions sommaires dans la lutte contre l'insécurité dans le Sud. Nous allons bientôt effectuer des descentes pour identifier les vrais problèmes d'insécurité et proposer des solutions, dont la mise en œuvre impliquera tous les acteurs de la société locale* ». Le « *Grand Sud Miharô* » dénonce un « *développement déséquilibré* » entre les six provinces. « *S'il y a une inondation à Tana, tout le monde vient apporter des solutions. Par contre, s'il y a 'kere' dans le Sud, la prise de responsabilité laisse à désirer* », déplore-t-il. L'ancien ministre Ndremanjary Jean André affirme que le budget de l'Etat ne consacre que 5 % des crédits au développement des cinq ex-provinces périphériques. « *Il faut d'abord se battre pour la suppression de cette flagrante injustice* », estime-t-il. Un appel à la solidarité est lancé aux natifs du Grand Sud.

« **Insécurité : chaos total** », titre *Tribune*. Un journaliste sauvagement poignardé à Andravoahangy, un étudiant également poignardé toujours dans le même quartier et ainsi de suite. La police a affirmé que 4 autres personnes ont été tuées de la même façon en l'espace d'un mois dans le même quartier. Il arrive également que la population ou les dahalo attaquent des postes de gendarmerie. Le grand raout sur la réforme sécuritaire de fin octobre, qui a coûté 350 millions Ar, ne changera en rien à la situation sécuritaire, estime le site. « *Car à part ce grand spectacle, sur le terrain la situation empire et les délestages n'arrangent rien. Du moins pour les villes électrifiées car la plupart des contrées ne le sont même pas, [elles sont] donc en délestage permanent. (...) Il ne se passe pas une semaine, pour ne pas dire une journée, sans assassinat sauvage aussi bien dans les grandes villes que dans les brousses inaccessibles. Il ne se passe pas non plus une semaine sans qu'on rapporte des cas de vindictes populaires, pour une 'broutille' comme pour des grands crimes, pour un vol de manioc comme pour un soupçon de viol ou d'assassinat. Sauf que dans un État de droit, ou censé être, il faut passer par la case enquête et tribunal. On n'exécute pas quelqu'un sur la place publique pour des soupçons. Sauf que dans un État de droit aussi, les forces de l'ordre et les juges ne sont pas considérés comme corrompus jusqu'à l'os. (...) Les vindictes populaires sont considérées par les citoyens comme le moyen 'le plus sûr' de combattre l'insécurité et la corruption du système judiciaire. D'autant que l'État ou ses représentants n'ont aucune solution ou ne prennent aucune mesure concrète pour combattre cette situation. (...) Et ces graves problèmes sécuritaires et les solutions correspondantes ne figurent toujours pas dans le programme des conseils des ministres et du gouvernement, malheureusement* ». « *Prise en tenaille entre forces de l'ordre coutumières d'exécutions sommaires et dahalo qui les agressent à tour de rôle, la population un peu partout à Madagascar est complètement désemparée* », poursuit *Tribune*.

« **Les scènes de violences se multiplient à Madagascar** », titre *Réunion 1ère*. Pas une semaine ne se passe sans un article qui relate les morts violentes de victimes de voleurs, de braqueurs ou de représentants des forces de l'ordre. Quatre des cinq braqueurs d'un cash-point et d'une boucherie d'un quartier de la capitale ont été abattus par les forces de l'ordre au terme d'une course-poursuite.

05/11 - Des militaires accusés d'exécutions sommaires. Des militaires à bord d'un pick-up auraient fusillé trois hommes à Andranomadio Tsiroanomandidy. Les corps des défunts auraient été immédiatement enterrés. Les auteurs n'ont pas été identifiés.

06/11 - Des négociations en cours avec des dahalo à Betroka pour des restitutions d'armes. Des repères de dahalo ont été pris en étau par près de 200 gendarmes positionnés sur trois points stratégiques des zones limitrophes des régions Ihorombe, Atsimo-Andrefana et Atsimo-Atsinanana. Réputés pour être une plaque tournante des vols et du blanchiment de bovidés et des lieux de repli et de refuge, deux villages situés à une cinquantaine de kilomètres du chef-lieu de district ont été placés sous surveillance militaire. Des émissaires des groupes rebelles ont été délégués pour engager des pourparlers avec la gendarmerie. Outre la sécurisation de cette zone à risques, la récupération des armes dérobées dans l'armurerie de la brigade de gendarmerie de Befotaka-Sud dans la soirée du 9 octobre, lorsque plus de cinquante dahalo y ont insufflé la terreur, constitue l'un des objectifs de la mission. A ce jour, et depuis le lancement de l'opération « *Fahalemana* », plus d'une centaine d'arrestations ont été effectuées dans les onze régions couvertes.

19/11 - Betroka : échec de l'ultimatum des gendarmes exigeant la restitution d'armes de guerre. Ils sont entrés dans un village déserté. L'ultimatum de 3 jours ayant expiré, 175 éléments issus de la circonscription de gendarmerie de Fianarantsoa et du groupement de gendarmerie de la région Anosy, sont passés à l'action. Pendant qu'ils marchaient vers le village cible de l'opération, situé à 45 kilomètres de Betroka, celui-ci s'est vidé de sa population. Les forces de l'ordre sont restées sur place quatre jours mais les individus blacklistés dont ils remontaient la piste se sont évanouis dans la nature et n'ont laissé aucune. Aucune des armes dérobées n'a pu être récupérée. Avant de faire demi-tour les éléments déployés ont reçu l'ordre de ne pas se livrer au pillage des habitations abandonnées. L'armée a menacé de faire une incursion dans la réserve naturelle de Kalabatritra, où des trafiquants de drogue de Betroka cultiveraient du chanvre indien sur des milliers d'hectares.

24/11 - Leur mission terminée, les gendarmes de la FIGN et du GSIS dépêchés à Betroka ont regagné leur camp à Antananarivo. Envoyés sur place après l'attaque de la caserne de gendarmerie de la ville, les éléments du FIGN et du GSIS, selon une source militaire, ont fini par mettre la main sur les onze présumés dahalo qui auraient perpétré l'attaque et retrouver toutes les armes et munitions volées.

07/11 - Une enquête est ouverte sur la fusillade ayant fait quatre morts à la suite d'un double braquage à Ambolokandrina, un quartier de la capitale. La police judiciaire s'intéresse, entre autres, au motif d'utilisation des munitions tirées par les hommes engagés sur le terrain. Les circonstances de l'intervention pendant toute sa progression sont également passées au crible. Au cours de la chasse à l'homme, deux individus ont été abattus dans une propriété. Tombé nez-à-nez avec les forces de police dans une ruelle, un troisième a subi le même sort. Arrêté après avoir reçu une balle dans le bassin, un quatrième a été installé dans le caisson d'un pick-up de la police. Il a été retrouvé mort de quelques balles près du véhicule. *L'Express* doute que la lumière puisse être faite sur cette affaire⁷. « *Pour convaincre, il faudrait que ces enquêtes aillent plus loin que les intentions. Que leurs conclusions soient rendues publiques et que les mesures et les sanctions soient communiquées. Cela rassurera définitivement, non seulement les défenseurs des droits de l'homme, mais aussi l'opinion publique, que les forces de l'ordre peuvent aussi dépasser toutes les affaires de corporatisme, et défendent, avant tout, la vie de tous ceux qui sont présumés innocents* ».

Des affrontements se sont produits à Bekily entre miliciens de l'auto-défense villageoise et les militaires de la 518ème compagnie. Les militaires ont effectué des tirs en l'air pour se dégager de la foule en furie. Les troubles ont pris naissance à la suite du décès par balle d'un milicien.

09/11 - Mise en place d'unités spéciales anti-dahalo (USAD) par la gendarmerie et l'armée dans les « zones rouges » du Sud. L'annonce a été faite par le général Didier Gérard Paza, secrétaire d'État à la gendarmerie, en réponse aux doléances de députés réclamant la mise en place de nouveaux postes avancés et le renforcement de la présence de troupes sur le terrain. « *Dans le contexte où nous sommes, multiplier le nombre de postes avancés n'est plus une solution. Pour s'assurer d'une efficacité dans la lutte contre les dahalo, il faut une nouvelle approche. Aussi, à partir de l'année prochaine, une nouvelle stratégie qui consiste en la création d'unités spéciales dans les zones rouges, sera lancée* », déclare le général Paza. Selon ses explications, étant donné le manque de moyens financiers et matériels, mais aussi l'insuffisance

⁷ Cf. Blog Justmad - <http://p1.storage.canalblog.com/11/35/448497/107415330.pdf>

d'effectifs, il n'est plus possible d'entretenir de nombreux postes avancés et d'en créer de nouveaux. L'essentiel des forces et des moyens logistiques sera concentré auprès des USAD, qui prendront le relais de l'opération « *Fahalemana* ». Les « *zones rouges* » seront priorisées. L'USAD de la gendarmerie sera basée à Betroka. « *Le lieu revêt une importance symbolique car plusieurs gendarmes y ont perdu la vie* », soutient le secrétaire d'État. L'armée aura sa propre unité spéciale à Ihosy. Chaque unité sera composée d'une soixantaine d'hommes au minimum, regroupés dans des camps spécialement construits et aménagés pour eux. « *Ils seront ainsi totalement isolés des simples citoyens car la proximité et la familiarité entament l'efficacité de la mission* », explique le général. Les membres des unités spéciales seront des volontaires sévèrement sélectionnés et entraînés, ils seront remplacés au terme de six mois de mission. Si la situation budgétaire le permet, une USAD pourrait, par la suite, être mise en place à Miandrivazo (centre-ouest).

10/11 - Lutte contre l'insécurité : la société civile dénonce un massacre. 42 organisations de la société civile ont signé une déclaration commune⁸ qui dénonce les exactions, abus, racket, tortures, exécutions sommaires, incendies de village perpétrés par les forces de l'ordre en charge de la lutte contre l'insécurité dans les zones rouges. « *La lutte contre l'insécurité et le maintien de l'ordre est en train de devenir un massacre* », déplore Thomas Emile Razafidremaka, « *sojabe* » [notable] et président de la plate-forme des organisations de la société civile, qui se dit témoin des dérives des forces de l'ordre dans le Sud, notamment d'exécutions sommaires pratiquées à partir de simples dénonciations. « *Parfois, les forces de l'ordre sont utilisées par des opérateurs économiques ou des hommes politiques pour éliminer la concurrence* », ajoute-t-il. D'après ses explications, les investigations menées dans différentes localités ont permis de confirmer l'existence d'intimidations et de tortures morales et psychologiques, d'arrestations et détentions arbitraires, d'exécutions sommaires d'innocents et de présumés dahalo, de pillages des biens des populations, d'usage disproportionné de la force (incendie de villages), de trafics d'armes et de cannabis impliquant de hauts responsables des forces de l'ordre et des élus, de trafics de fiches individuelles de bovidés et de cartes d'identité nationale, de tortures physiques et d'actes barbares (individus brûlés vifs avec des pneus et de l'essence). Les OSC dénoncent l'impunité et le corporatisme des hauts responsables politiques, militaires et de certains élus, favorisés par la corruption institutionnalisée. Malgré les multiples interpellations déjà effectuées, aucune mesure n'a été prise pour sanctionner les auteurs de ces actes. Elles exigent que les forces de l'ordre fassent preuve d'éthique et de déontologie, elles lancent un appel au gouvernement et aux autorités politiques, afin qu'ils diligentent des missions d'enquêtes pour confirmer ou infirmer ces allégations et élargir les investigations à l'ensemble de l'opération « *Fahalemana* ». Le démantèlement des « *réseaux mafieux* » impliquant les responsables politiques, militaires et administratifs est également réclamé.

13/11 - Jean Ravelonarivo : « Les accusations d'exactions ne sont que des rumeurs ». Questionné en présence de l'ambassadeur de l'UE, Antonio Sanchez-Benedito, sur les nombreuses interpellations concernant l'existence d'exactions commises par les forces de l'ordre dans tout le pays, le Premier ministre a déclaré que ce ne sont que des rumeurs. « *C'est votre analyse. Madagascar est un pays qui respecte l'État de droit et qui est signataire de toutes les conventions internationales sur les droits de l'homme* », a-t-il soutenu. Béni Xavier Rasolofonirina, chef d'état-major de l'armée, a adopté une position plus souple, reconnaissant que des dérapages ont pu avoir lieu mais que des mesures ont été ou seront prises à l'encontre des militaires impliqués. Béni Xavier Rasolofonirina rejette néanmoins en bloc les accusations de la société civile, allant jusqu'à accuser celles-ci de servir leurs intérêts de leurs bailleurs de fonds. « *J'invite la société civile à apporter des preuves et à se porter partie civile. Nous sommes prêts à affronter la justice* », déclare-t-il.

« Opération Fahalemana » : condamnation à mort par vote à bulletin secret à Isandra Fianarantsoa. Trois officiers se sont rendus dans le village pour organiser un vote en vue de démasquer de présumés chefs dahalo. Ayant obtenu 65 % des suffrages, un homme a été abattu. Le maire de la commune, plusieurs chefs fokontany, un gendarme commandant de la brigade territoriale, des notables et plus d'un millier de villageois ont été témoins des opérations de vote auxquelles 1 170 personnes auraient participé. La population d'Isandra, sidérée par la spirale de violence qui s'abat sur la région, a approuvé massivement l'action organisée par les militaires, avec le soutien des fokonolona. *L'Express* note qu'il s'agit de la troisième opération de ce type à être signalée dans la région de Fianarantsoa en quelques semaines. Interrogé sur cette nouvelle affaire, le général Béni Xavier Rasolofonirina, chef d'état-major de l'armée, a expliqué que l'homme abattu avait avoué être en possession de plusieurs armes. Il aurait été censé conduire les militaires jusqu'à la cache lorsqu'il aurait tenté de s'enfuir. C'est alors que les hommes de l'opération « *Fahalemana* » auraient ouvert le feu. La gendarmerie a ouvert une enquête.

17/11 - « La peine de mort légitimée par la gendarmerie », titre APOI. « *La peine de mort n'a jamais autant sévi qu'aujourd'hui dans la Grande Ile. La sentence n'est pourtant jamais appliquée par les institutions, mais elle tend à se généraliser dans la cacophonie générale. En l'absence d'une vraie justice équitable, la population prend les choses en main et il suffit souvent d'une dénonciation arbitraire, d'une rumeur doublée*

⁸ Cf. Blog Justmad - <http://p1.storage.canalblog.com/12/60/448497/107435374.pdf>

d'une soif aveugle de vengeance pour que les présumés coupables soient exécutés sans autre forme de procès. Désormais, il ne se passe plus une semaine dans le pays sans qu'un voleur de poules ou de zébus ne soit la proie d'une foule où l'hystérie collective côtoie la barbarie la plus primaire. Pire encore, cette forme d'injustice populaire est aujourd'hui légitimée par la gendarmerie. (...) Habituellement, les bandits sont abattus alors qu'ils prennent la fuite. Cette fois la méthode employée est 'démocratique' puisque les gendarmes ont demandé à un parterre de villageois de procéder à un vote à main levée. Puisque 65 % de ces grands démocrates ont désigné les coupables, il n'en fallait pas plus aux représentants des 'forces de l'ordre' pour les fusiller. Le commandant de la gendarmerie a tenu à légitimer les actes de ses hommes devant la presse en déclarant que 'c'est la population qui sollicite ces opérations de sécurisation'. En clair, une façon d'avouer que la justice n'existe plus dans le pays ».

13/11 - Une opération menée à Ampitana Ambohimahaso, a abouti à l'arrestation de vingt-cinq suspects. Des armes ont été saisies. Le maire et le chef fokontany ont disculpé les suspects.

14/11 - Exactions imputées aux forces de l'ordre : les « Zanak'Androy » haussent le ton. L'association des natifs de l'Androy dénonce des exactions dont seraient principalement victimes les personnes originaires de cette région. Elle condamne les propos du Premier ministre qui chercherait à minimiser les dérapages des éléments de l'opération « *Fahalemana* ». Une femme membre de l'association rapporte que « *trois hommes Antandroy, soupçonnés d'être des dahalo ont été exécutés à Tsiroanomandidy. Ils ont été emmenés à une dizaine de kilomètres de la ville, sans autre forme de procès, pour être abattus* ». Un événement qui est à l'origine de la montée au créneau des « *Zanak'Androy* ». Le général Béni Xavier Rasolofonirina, chef d'état-major, juge son témoignage peu fiable. « *Laissons la justice faire son travail. À l'instar des faits de Midongy Atsimo [où des militaires ont été placés sous mandat de dépôt], l'armée s'emploiera à appliquer la décision du juge. Il n'est dans l'intérêt de personne d'envenimer la situation* », ajoute-t-il.

17/11 - La gendarmerie a du mal à reconnaître les multiples bavures de ses éléments. En réplique aux accusations d'exactions commises, les responsables de la gendarmerie nationale affirment que cette campagne de dénonciation est orchestrée par des individus et groupements dont les intérêts sont mis à mal par les opérations de pacification. Certains responsables reconnaissent du bout de lèvres qu'il a pu y avoir des bavures mais ils déclarent aussitôt que des mesures ont été prises pour y remédier.

18/11 - Un militaire tué par des dahalo. En se mesurant à une cinquantaine de dahalo armés de fusils de chasse et de fusils d'assaut, un soldat a trouvé la mort à Tsiroanomandidy. Deux autres militaires ont été blessés par balle. La bande armée a dérobé une centaine de zébus.

03/11 - Soavinandriana - Émeutes contre le chef de région de l'Itasy. Une foule déchaînée a fracassé les vitres de son véhicule pendant qu'il tenait une réunion avec des notables, des représentants du fokonolona, le préfet de région et le chef de district pour désamorcer la vive tension déclenchée par une vindicte populaire ayant provoqué la mort d'un présumé voleur. La situation avait contraint les gendarmes et leurs proches à abandonner leur caserne. Le poste avancé avait été démonté et ses éléments mutés. Alors que la délégation tentait de trouver un terrain d'entente avec les porte-paroles des villageois, des échauffourées ont éclaté. Les pourparlers ont été suspendus. Des incidents révélateurs, pour les observateurs, des difficultés que rencontrent les forces de l'ordre et les autorités avec des populations qui les jugent impuissantes à assurer leur sécurité.

03/11 - Nouveaux cas de justice populaire. A Toliara la population a mis la main sur deux voleurs présumés et les a lynchés à mort. A Ambilobe, dans le Nord, deux faux gendarmes démasqués qui avaient racketté des habitants ont été roués de coups et n'ont pas survécu à la vindicte populaire.

05/11 - Vindicte populaire évitée de justesse à Sambava. Le fokonolona d'Amboahangibe, commune du district de Sambava, avait décidé de venger la mort d'un jeune homme à la suite d'une rixe. Des habitants, munis d'armes blanches et d'essence, se sont rués vers le poste de gendarmerie pour exiger que leur soient livrés les présumés auteurs du meurtre. Les gendarmes ont fait usage de tirs de sommation pour disperser la foule. Des renforts de gendarmerie ont été acheminés sur place.

13/11 - Un dahalo a été lynché puis brûlé vif par une foule en furie à Antsaravibe Ambilobe. Il faisait partie d'une bande qui avait perpétré une attaque à main armée. Les autres membres de la bande ont pu prendre la fuite.

16/11 - Un homicide a viré en attaque du commissariat de police de Sambava. La foule s'est massée devant les locaux pour exiger qu'on lui livre un présumé assassin placé en garde à vue. Pour faire face à la très vive tension et aux jets de pierres, les forces de police et de gendarmerie sont parvenues in extremis à disperser la foule en procédant à des tirs en l'air. Le préfet de région est intervenu pour appeler la population

au calme. C'est l'agression meurtrière dans une discothèque d'un jeune homme de dix-huit ans qui a mis le feu aux poudres. Bien que l'auteur du crime ait été arrêté, les proches et amis du défunt ont crié vengeance et après avoir rameuté la foule, ont décidé d'arracher le suspect d'entre les mains des enquêteurs.

28/11 - Sept bandits armés se sont mesurés avec le fokonolona à Miarinarivo, faisant deux morts et trois blessés dans les rangs des malfaiteurs. Cinq d'entre eux ont réussi à s'échapper tandis que les deux autres ont été passés à tabac par une foule déchaînée. Laissé pour mort après avoir été lynché, un membre de la bande se trouve dans un état préoccupant.

24/11 - « Face au risque terroriste, Madagascar saura-t-il ouvrir les yeux ? », s'interroge l'éditorialiste de *Tribune*, à la suite des terribles attentats qui ont frappé la France. « *Si on préfère rester aveugle, incompetent, inconscient et laxiste, il ne faudra pas s'inquiéter des conséquences [de ces événements] dans quelques mois ou années. La proximité de Madagascar avec des zones dans lesquelles l'islamisme est présent (Kenya, Somalie, Comores) doit pousser à la vigilance, sans toutefois aller jusqu'aux théories conspirationnistes farfelues. Mais il faut également admettre le fait que si des islamistes extrémistes cherchent à s'en prendre à des ressortissants de nations qu'ils considèrent être leurs ennemies, et si les mesures de sécurité dans le monde occidental vont rendre ces actions plus difficiles, alors il est possible qu'ils se rabattent sur d'autres pays où cela semble malheureusement 'plus simple'. Le cas des attentats à Bamako nous rappelle que cela n'est pas une simple vue théorique. (...) Le contexte malgache n'encourage toutefois pas à l'optimisme. La corruption dans les forces de l'ordre et la justice ; les trafics d'armes favorisés par la déliquescence de la discipline dans les casernes et la porosité des frontières ; le manque d'éthique de la classe politique dont les membres sont capables de tout pour arriver au pouvoir, y compris de s'allier avec le diable (même s'il est barbu et enturbanné) ; et en définitive un Etat de droit qui est de plus en plus tordu, malgré les déclarations pontifiantes et lénifiantes sur la prétendue bonne volonté des uns et des autres ».*

26/11 - Arrestation d'un homme soupçonné d'être lié à l'organisation « Etat islamique ». Les forces de l'ordre l'ont repéré après la diffusion de messages sur les réseaux sociaux où il véhiculait de la propagande islamiste et des messages anti-français depuis les attentats de Paris. L'homme, connu des services de sécurité de l'hexagone, a été placé en garde à vue. C'est une première à Madagascar, pays qui n'a jamais été frappé par des actes terroristes liés à l'islamisme radical, note *RFI*. L'homme serait un franco-malgache d'origine indo-pakistanaise. Ce sont les services de sécurité français qui ont mis leurs homologues malgaches sur sa piste, dans le cadre de la coopération entre les deux pays. La perquisition de son ordinateur a révélé la présence de plusieurs vidéos de propagande islamiste et des e-mails échangés avec la Syrie. D'autres personnes, qui auraient tenté de sortir du pays et qui font partie de ses relations doivent également être interrogées. A un an du sommet de la Francophonie, les forces de l'ordre se montrent particulièrement zélées, montrant qu'elles sont vigilantes et capables d'agir. *Tribune* recommande la plus grande prudence au sujet de rumeurs faisant état de l'existence d'un « camp d'entraînement pour djihadistes dans la nord de Madagascar ». Le directeur de la sécurité et des renseignements de la gendarmerie, Anthony Rakotoarison, annonce que l'homme soupçonné d'être un djihadiste a été relâché. Il est néanmoins placé sous surveillance particulière. Les éléments en possession des services de renseignements démontrent que l'individu appréhendé n'avait pas en projet de commettre un attentat à Madagascar. *La Gazette* croit savoir qu'au mois de mars sept terroristes présumés en provenance d'Irak et de Syrie ont été interceptés à l'aéroport d'Ivato. Munis de faux passeports, ils comptaient se rendre en France, à Toulouse. Pour le quotient, « *dans la lutte contre le terrorisme, Madagascar est considéré comme le ventre mou de l'Afrique de l'Est* ». Pays à majorité chrétienne, le tourisme occidental fournit à la Grande île d'importantes rentrées de devises et 750 militaires malgaches ont été versés dans les opérations de maintien de la paix de l'Onu, notamment au Mali où ils s'attachent à contenir des groupes armés islamistes.

25/11 - Trois individus font l'objet d'enquêtes suite au kidnapping de deux adolescents à Toamasina. Il s'agirait d'un policier encore en fonction, d'un magistrat et d'un faussaire. Le kidnapping pourrait être la conséquence de dissensions entre opérateurs de bois de rose. Les deux victimes sont les enfants d'un célèbre opérateur. Le montant de la rançon exigée s'éleverait à 4 millions d'euros.

27/11 - La gendarmerie et la police sont pointées du doigt dans la région Sava, où la torture est une pratique bien établie, affirme Sobika. Un homme de 19 ans, réceptionniste d'un hôtel à Sambava, serait leur dernière victime. Accusé du vol de 3 millions Ar et des téléphones de l'un des clients de l'hôtel, il aurait été torturé durant sa détention à la gendarmerie puis à la police. Le jeune homme a été hospitalisé en soins intensifs. Le couple victime de ces vols a été ému par le sort réservé à l'employé et s'est rendu à son chevet pour tenter de négocier un arrangement avec sa famille.

► Gouvernance, justice

04/11 - L'accès à l'information ne fait pas encore partie des mœurs de l'administration et des responsables étatiques, déplore *L'Express*. Les projets et avant-projets de textes sont pratiquement inaccessibles. Des sources ministérielles confirment que la consigne est donnée aux services de ne pas les rendre publics avant qu'ils ne soient en passe d'entrer en vigueur. La loi de finances 2016, qui doit être débattue prochainement à l'Assemblée, illustre cette pratique de rétention de l'information. Les députés eux-mêmes ne se voient communiqués que tardivement les textes dont ils auront à débattre. La société civile qui devrait animer les débats publics, ainsi que les citoyens, sont lésés et fréquemment mis devant le fait accompli. Les pouvoirs publics malgaches ont encore de gros efforts à faire en matière de transparence et de la redevabilité, note un quotidien.

06/11 - La chasse aux fonctionnaires fantômes se poursuit. 2 256 retraités irréguliers ont été découverts suite aux contrôles effectués. Un renouvellement des cartes des retraités a été décidé afin de détecter les pensionnés et leurs ayants droits en situation irrégulière. L'Etat fait face actuellement à un grave déficit des caisses de retraite, qui s'explique par un recrutement massif d'agents publics durant la période socialiste, suivi en 1998 par un gel des recrutements. Cette situation a conduit à la réduction du nombre de cotisants. Les cotisations payées par les agents actifs ne suffisent plus à équilibrer les charges. La légère amélioration de l'espérance de vie des fonctionnaires contribue également à plomber les comptes. 110 000 pensionnés de l'Etat sont recensés dans toute l'île.

13/11 - Accélération de la chasse aux fonctionnaires et retraités « fantômes ». Mi-juillet, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative pour des résultats rapide (RRI) conduite avec l'UE, le ministre de la fonction publique avait annoncé que des vérifications étaient en cours dans quatre ministères. Quelques 2 250 pensionnés sur un peu plus de 11 000 ont été déclarés « fantômes », de même que quelques 300 hauts fonctionnaires. Le ministère des finances et du budget a décidé d'accélérer et de généraliser les opérations d'assainissement.

10/11 - Délits et abus - Surveillance électronique de 10 000 policiers. Un logiciel permettant l'identification et le traçage électronique est mis en place. Il permet, entre autres, de démasquer les éléments délinquants et de relever les agissements prohibés. Les faits marquants relevés seront transmis aux conseils de discipline. « *Tout comme un policier pris en flagrant délit de corruption, d'ivresse dans un lieu public ou d'insubordination, peut encourir des sanctions disciplinaires, un élément qui brille en faisant preuve de sérieux et de professionnalisme peut être récompensé d'une lettre de félicitations. Ce ne sont pas seulement les mauvais points qui y seront relevés, mais également les bons. Ces faits marquants accompagnent chaque policier tout au long de sa carrière* », précise le directeur des ressources humaines, soucieux de rassurer. De nouvelles cartes professionnelles sécurisées sont attribuées aux policiers. L'hologramme qu'elles contiennent peut être scanné via un smartphone.

26/11 - Gendarmes contre policiers. Course-poursuite entre deux pick-up de la gendarmerie et de la police. Arrêté par des policiers, le tout-terrain de la gendarmerie, arborant un gyrophare, a fait un court arrêt puis a continué sa route après qu'un officier supérieur, qui se trouvait à bord ait décliné son identité. Les policiers ont lancé des tirs en l'air puis ont poursuivi le 4x4 avec leur pick-up.

12/11 - Madagascar veut adhérer à l'Eastern and Southern Africa Anti-Money Laundering Group (ESAAMLG), plus communément appelé GAFI (Groupe d'actions financières internationales). Il s'agit d'une organisation régionale de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme pour l'Afrique orientale et australe. Elle regroupe les services de renseignements financiers des pays de l'Afrique de l'Est et du Sud. Une lourde délégation du GAFI est présente à Madagascar en vue d'effectuer une évaluation de la situation et d'amorcer le processus d'adhésion de la Grande île. Parmi les engagements que le pays devra prendre figurent l'adoption de lois efficaces pour lutter contre le blanchiment des capitaux et le terrorisme et la mise en place d'une cellule de renseignements financiers efficace, autonome et indépendante. Le rapport d'évaluation sera soumis à l'approbation du gouvernement et au task force de l'ESAAMLG avant le mois d'avril 2016. L'un des défis que Madagascar aura à relever sera, par exemple, la mise en œuvre d'une stratégie d'augmentation du taux de bancarisation afin de limiter la circulation d'importantes sommes d'argent en espèces. L'actuelle mission d'évaluation est financièrement appuyée par le COMESA. Les prochaines étapes du processus d'évaluation pourront, par ailleurs, bénéficier de l'appui technique et financier de la Banque mondiale.

19/11 - Le Bianco décide d'engager des procédures pour sanctionner les personnalités réticentes à déposer leur déclaration de patrimoine. Les personnalités politiques semblent être, toutefois, ménagées. Ayant jusqu'ici privilégié une approche préventive et incitative qui s'est révélée peu efficace, l'organisme anti-corruption a décidé de mettre en branle le processus de sanction en frappant le secrétaire général d'un ministère et le directeur général d'un organisme public. Leur dossier a été transmis à la chaîne pénale anti-corruption, après une sommation interpellatrice par voie d'huissier qui n'a pas abouti. Le directeur du Bianco

explique que seules deux personnalités ont été épinglées, en raison du manque de moyen pour rémunérer les services d'huissiers. Le décret de 2004 prévoit 6 mois à 5 ans d'emprisonnement et une amende de 10 à 40 millions Ar pour les récalcitrants à la déclaration de patrimoine. Parmi les milliers de personnes assujetties, les députés, dont 65 d'entre eux sur 151 auraient satisfait à cette obligation. Bien que le général Jean Ravelonarivo, Premier ministre, ait affirmé que tous ses ministres se sont pliés à cette obligation, le site de la HCC ne mentionne que la déclaration de quinze membres du gouvernement, dont celle de son chef.

21/11 - Pour lutter contre les fraudes douanières, l'Etat a décidé de faire appel à une société privée pour renforcer le contrôle a posteriori des marchandises importées. L'appel à manifestation d'intérêt a provoqué une levée de bouclier de la part du syndicat des employés des douanes, qui se verraient déchargés de cette mission. Les agents réfutent l'accusation qui leur est portée d'avoir une part de responsabilité dans la baisse des recettes douanières. Ils affirment au contraire avoir gagné en efficacité dans la lutte contre les fraudes et infractions.

30/11 - Trafic d'influence – Un député ordonne à la gendarmerie la libération d'un suspect de sa famille placé en garde à vue pour vol de bétail à Fanjakana Beroroha. L'élu avait fait 500 km pour intervenir auprès du commandant de la brigade et faire valoir que le suspect souffrait de troubles mentaux. Les enquêteurs ont néanmoins poursuivi leurs investigations, après avoir reçu l'ordre d'accélérer les procédures. Le suspect doit être traduit devant le parquet du tribunal de première instance d'Ankazoabo-Sud. De source auprès de la gendarmerie, le député est passible de poursuites pour trafic d'influence.

► Traite de personnes, droits des enfants, éducation

18/11 - Traite de personnes : l'ex-député Camille Omar El-Mektoub maintenu en prison. Placé en détention préventive depuis le 30 septembre, le jugement du tribunal correctionnel a été reporté. L'avocat de l'ancien parlementaire a formulé plusieurs demandes de mise en liberté provisoire, qui ont été rejetées. Gérant de la filiale malgache d'une compagnie de recrutement basée en Arabie Saoudite, l'ex-député s'est fait cueillir par la police criminelle fin septembre, lorsque des mouvements suspects de jeunes femmes dans les locaux de sa société ont alerté les autorités. Elles étaient sur le point de s'envoler pour le Moyen-Orient, en violation de l'interdiction d'expatriation de travailleurs vers cette région du monde, prononcée en 2013.

20/11 - Un réseau de traite ayant à sa tête un Malgache démantelé à Mayotte. Composé de 12 personnes, dont 6 Malgaches, il faisait entrer clandestinement des migrants à Mayotte, principalement des prostituées. Le réseau exportait également de la drogue depuis la Grande île. Les frais de transport de la marchandise étaient couverts par les frais payés par les candidats à l'émigration. L'affaire a été découverte en 2013. Le réseau utilisait des bateaux de plaisance pouvant transporter jusqu'à une vingtaine de personnes. Placés en détention préventive dans une prison Mahoraise depuis 2013, les six malgaches ont écoppé de trois ans de prison ferme.

11/11 - Un pas a été fait pour lutter contre le travail des enfants dans la filière vanille. Des actions concrètes sont attendues. Selon l'OIT, 20 000 enfants sont employés dans la filière en région Sava. Un code de bonne conduite a été signé à Sambava par une vingtaine d'opérateurs. Le signalement de tous les cas de travail d'enfants fait partie de cet engagement. Robert Yamate, ambassadeur des États-Unis, se réjouit de la signature de cet accord. « *Les États-Unis importent le tiers de la production de vanille de la Grande île. Les consommateurs sont très attentifs aux conditions de production, notamment le respect des droits de l'homme* », a-t-il indiqué. Les enfants de la vanille travaillent dans des conditions effroyables, écrit *L'Express*. L'exposition à des produits chimiques, toxiques et dangereux menace également leur santé. Christian Ntsay, représentant de l'OIT, reste prudent : « *Il ne faut pas être dupe. L'effet de cette signature ne va pas changer la situation du jour au lendemain. C'est le début de tout un processus. Nous nous donnons rendez-vous d'ici à deux ans, pour réévaluer la situation* », déclare-t-il. Le Premier ministre s'engage à sanctionner les récalcitrants.

12/11 - Les jeunes déscolarisés ou n'ayant jamais été scolarisés représentent près de 2,5 millions d'enfants, soit 38 % des jeunes de 6 à 19 ans. 82 % d'entre eux n'ont pas dépassé les 5 années du primaire, selon le ministère de l'éducation nationale. Les taux d'abandon les plus élevés se situent en milieu rural. Seuls 3 % des agriculteurs ont reçu une formation professionnelle, alors que le taux est de 13 % pour les non-agriculteurs.

16/11 - Pédophilie : la vengeance du Suisse André Gogniat. Condamné à cinq ans de prison pour pédophilie, cet ex-homme d'affaires est revenu sur la Grande île. Il a décidé de poursuivre en justice ses accusateurs. L'affaire avait fait grand bruit il y a quelques années. TF1 et la TV suisse romande, consacrant des documentaires sur le tourisme sexuel à Madagascar, racontaient le cas d'un ancien homme d'affaires suisse, condamné à cinq ans de prison ferme pour viol et pédophilie par la cour d'appel de Mahajanga. Mal-

gré cette peine, André Gogniat, un sexagénaire, domicilié à Neuchâtel, coulait des jours paisibles dans la Confédération. Pourtant alertée, la justice helvétique n'a pas mis beaucoup de zèle à lui demander des explications. En décembre 2014, *Le Point Afrique* apprenait qu'André Gogniat était retourné vivre à Madagascar et qu'il s'était installé dans la région même où vivent ses anciennes victimes. Il affirmait avoir été blanchi en cassation en 2012. Sans que les plaignants n'en soient avertis ! De son côté, la justice helvétique déclarait n'avoir jamais reçu de document officiel concernant cet acquittement. À présent, André Gogniat cherche à se venger de ses accusateurs. Il a déposé une plainte à Nosy-Be contre Mahamodo, chef de l'archipel des Mitsio. Pour « *défendre son honneur* », le Suisse lui réclame 42 000 d'euros. « *J'ai commencé à recueillir des témoignages accablants sur André Gogniat en 2005* » raconte le Français Roland Vilella, représentant dans la Grande Île d'une ONG internationale œuvrant dans le médical. Il redoute qu'André Gogniat, fortuné et disposant localement de certaines relations, gagne ce procès, dont le verdict est attendu prochainement⁹. « *Son objectif est de faire peur à tous ceux qui osent s'en prendre aux pédophiles, nombreux à sévir dans l'île. Si Mahamodo perd et qu'il ne peut pas payer son amende, il risque la prison* », assure-t-il. Cette affaire met en lumière les faiblesses de la justice malgache, écrit *Le Point Afrique*.

27/11 - Les actions en faveur de l'insertion communautaire des jumeaux de Mananjary se poursuivent. Le logement communautaire relai construit suite à une mobilisation de ressources du PNUD, de la BFV Société Générale et de l'ambassade de France a été inauguré. Il accueillera les parents qui ont choisi de garder leurs enfants jumeaux et contribuera au renforcement de l'autonomisation des parents de jumeaux de la communauté Antambahoaka. Pour mémoire, dans les districts de Mananjary et de Nosy Varika, la naissance de jumeaux est considérée par les membres de la communauté comme étant une malédiction, d'où l'interdiction absolue de les maintenir au sein de leur famille biologique. Cette interdiction affecte également la possibilité de résider dans la localité de Mananjary. Face à cette situation, le ministère de la justice, appuyé par le PNUD, a fait procéder à des études pour comprendre les raisons profondes de cette pratique, son ampleur ainsi que les voies et moyens à mettre en œuvre pour éradiquer la discrimination à l'encontre de ces enfants. Un atelier s'est tenu à Mananjary en 2008. Il a vu l'implication des autorités judiciaires, policières, administratives, religieuses et traditionnelles de la région. L'objectif visé était de sensibiliser les participants sur les méfaits de la discrimination à l'encontre des droits des enfants jumeaux, en violation de la Convention de droits de l'enfant. Il s'agissait également d'obtenir leur engagement à combattre ce fléau. Une feuille de route a été signée par les participants. Depuis, les chefs traditionnels ne se sont plus opposés à ce que les enfants jumeaux résident avec leur famille biologique mais ils ont émis des réserves en ne donnant pas leur bénédiction, ce qui signifie que les parents ne sont pas à l'abri de malédictions pour avoir violé la coutume. Une association de parents d'enfants jumeaux a été créée. Elle participe à des événements tels que la commémoration de la Journée de droit de l'enfant ou de droit de l'homme.

23/11 - « 10 000 autres enseignants non fonctionnaires seront recrutés au titre de l'année 2016. Prémisse de la gratuité de l'enseignement, la 3ème vague qui s'annonce, portera à 30 000 le nombre de nouvelles recrues depuis 2014 », indique le ministre de l'éducation nationale, Paul Rabary. Près de 14 000 enseignants sortant de l'INFP (Institut National de Formation Pédagogique) attendent encore leur catégorisation professionnelle, selon leur syndicat. Le blocage se situerait au niveau du ministère de la fonction publique. Ils espèrent une régularisation d'ici la fin de l'année.

► Santé

12/11 - Deux personnes succombent à la peste à Miarinarivo. Depuis le mois d'août, le nombre de victimes ne cesse d'augmenter. Vingt décès ont été enregistrés à ce jour. Tsiroanomandidy et Moramanga sont les villes les plus touchées.

13/11 - La pneumonie reste la première cause de mortalité des enfants de moins de cinq ans. Selon les enquêtes de suivi des OMD, 10,7 % des enfants malgaches présentent des symptômes d'infection respiratoire aigüe. Seuls 40 % d'entre eux ont fait l'objet de consultation ou de traitement. D'où la nécessité de renforcer la sensibilisation, rappelle le ministre de la santé.

20/11 - L'Unicef estime à 9,6 millions le nombre de Malgaches qui ne disposent pas de toilettes et qui défèquent à l'air libre. En moyenne, en milieu rural, 65 % des habitants ne disposent pas de toilettes contre 45 % en milieu urbain. Le taux atteint 90 % dans certaines régions. Madagascar est l'un des pays où le taux de défécation à l'air libre est le plus élevé, selon le ministère de l'eau et de l'assainissement. L'OMS note

⁹ Une pétition adressée à Noeline Ramanantenaso, garde des sceaux, ministre de la justice a été mise en ligne sous le titre « *Alerte pédophilie Madagascar - Nous ne nous taisons pas !* » Non à la condamnation de Mahamodo président du Fokontany du micro-archipel des Mitsio et de Vonizara, mère d'une fillette violée, suite à la plainte déposée contre eux par le pédophile suisse André Gogniat. https://www.change.org/p/la-cour-d-appel-arr%C3%AAtons-le-p%C3%A9dophile-%C3%A0-madagascar?recruiter=8956107&utm_source=share_petition&utm_medium=copylink#petition-letter

que la défécation à l'air libre entretient le cercle vicieux de la maladie et de la pauvreté. Les pays où cette pratique est la plus répandue atteignent aussi les niveaux les plus élevés pour ce qui est de la mortalité des enfants de moins de 5 ans, de la malnutrition, de la pauvreté. L'OMS rappelle que les avantages de l'élimination de cette pratique vont bien au-delà de la diminution du risque de diarrhée, impactant directement l'amélioration de la condition d'existence des populations dans les domaines de la malnutrition, de l'éducation, de la sécurité pour les femmes et les jeunes filles, de l'environnement. Une étude de l'OMS a calculé que pour chaque dollar investi dans l'assainissement, on obtient en retour 5,50 dollars provenant de la baisse des dépenses de santé, des gains de productivité et de la diminution du nombre des décès prématurés. Dans le cadre de la journée mondiale de lutte contre la défécation à l'air libre, célébrée le 19 octobre, la commune urbaine d'Antananarivo et l'ONG Care International ont mené une campagne de sensibilisation sur la construction de toilette dans plusieurs quartiers de la capitale.

27/11 - Des objectifs ambitieux contre le Sida, selon la stratégie nationale qui vient d'être arrêtée pour la période 2015/2017. D'ici 2020, 90 % de la population devraient effectuer le test du VIH/Sida et d'ici 2030, aucune nouvelle infection ni décès lié au VIH/Sida ni exclusion de personnes vivant avec le VIH ne devraient plus être enregistrés. Les moyens pour atteindre ces objectifs restent toutefois à trouver. Un gap de 9 millions de dollars subsiste, selon Claire Mulanga Tshidibi, directeur de l'ONU/Sida à Madagascar, Comores, Maurice et Seychelles. Le projet de loi de finances 2016 ne prend pas en compte ce besoin de financement. La disponibilité des médicaments reste également au cœur des préoccupations. Les stocks disponibles ne couvrent que les besoins du 1^{er} semestre 2016. Le VIH/Sida constitue un danger imminent pour 200 000 personnes appartenant aux populations à risque. Officiellement, moins de 1% de la population est séropositive mais les malades ou séropositifs qui s'ignorent sont beaucoup plus nombreux, selon les responsables de la santé. Depuis la crise de 2009 et la fin du programme financé par les bailleurs de fonds il n'y a plus eu de grande sensibilisation sur le sujet. Pour des raisons diverses, bon nombre des malgaches sous-estiment les risques d'infection, pensant que seuls sont menacés les homosexuels et les prostitués. Les ravages causés par le paludisme, les infections respiratoires, le diabète et les AVC focalisent toute l'attention.

► Médias

04/11 - Harry Laurent Rahajason, plus connu sous son pseudonyme Rolly Mercia, démissionne de ses fonctions au sein du Mapar fondé par Andry Rajoelina et du groupe de presse Sodiat, dont il était le DG (TV Viva et M3TV, quotidiens La Vérité, Madagascar Matin, Ino Vaovao) et appartenant à l'homme d'affaire Mamy Ravatomanga. L'ex-ministre de la communication de la Transition était l'un des plus fidèles collaborateurs d'Andry Rajoelina. Pour justifier cette démission surprise, Rolly Mercia évoque une incompatibilité d'humeur et des divergences politiques. L'homme a joué un rôle déterminant durant la « Révolution orange » de 2009. L'ancien DG de Sodiat a tenu à faire savoir qu'« *il n'y a aucune visée politique derrière cette décision* ».

20/11 - Madagascar se dote d'un Observatoire des médias. Ses objectifs : apporter des analyses sur les pratiques médiatiques, organiser des formations et des rencontres pour améliorer la qualité et l'indépendance de la presse malgache, dans un environnement où les journalistes sont précarisés et soumis à des pressions politiques. Jusqu'en 1989, seuls les médias publics existaient et ils étaient à la solde du pouvoir. La fin de la censure et l'ouverture du secteur au début des années 90 a donc représenté un espoir. « *Au-delà des médias d'Etat, il y a eu des médias privés : ça a libéré la parole, libéré l'expression*, explique à RFI Monique Rakotoanosy, enseignant-chercheur et présidente du nouvel Observatoire. *Cet espoir d'une construction démocratique à partir de cette explosion médiatique, aujourd'hui, cet espoir-là s'est un peu évanoui* ». Selon l'enseignante, les religieux, les industriels et surtout les hommes politiques se sont rapidement emparés de ce champ stratégique du pouvoir. Son constat de la situation actuelle est accablant. « *La précarité des journalistes, la soumission malgré eux à une logique de rendement, le fait que la majorité des médias sont aux mains de patrons de presse aux ambitions politiques : tout cela crée pour moi un climat de confusion* » poursuit Monique Rakotoanosy. L'Observatoire veillera enfin à l'application de la réglementation régissant les médias et encouragera l'élaboration de nouveaux textes plus en phase avec la révolution numérique et les nouveaux modèles médiatiques.

26/11 – L'ambassadeur des Etats-Unis espère que le code de la communication en préparation apportera des garanties aux médias, notamment dans le cas de poursuites pour diffamation. La législation actuelle peut, selon lui, inhiber ou dissuader les individus et les groupes à exercer leur droit à la contestation. L'histoire récente a montré, rappelle-t-il, que la liberté des médias n'est pas garantie à Madagascar. Sous le régime de Transition, des stations ont perdu leur licence, d'autres ont été forcées brutalement à la fermeture. Le cadre de régulation laisse la porte ouverte à l'arbitraire. « *Soutenir la liberté de la presse est une priorité clé pour le gouvernement américain* », a déclaré l'ambassadeur devant un parterre de membres du gouvernement et d'élus. La mission de la presse est en particulier de jouer le rôle de « *sentinelle et de*

garante de la redevabilité des élus envers leurs électeurs », a-t-il indiqué. Pour *l'Express*, les exemples ne manquent pas, ces derniers temps, pour illustrer les préoccupations de l'ambassadeur. La dernière en date serait l'emprisonnement d'un membre de la Coalition Lampogno à Maroantsetra, Clovis Razafimalala. La Coalition et l'AVG sont convaincus que l'emprisonnement de l'un de leurs, pour cause de diffamation, constitue une intimidation visant à leur imposer le silence sur la poursuite du trafic de bois de rose dans la région Analanjirofo. Guy Laurent Ramanankamonjy, secrétaire général du ministère de la communication, estime toutefois que les médias sont à la fois source de stabilité et origine de déstabilisation. « *Beaucoup reste à faire pour promouvoir le journalisme responsable... Nous ne cessons de promouvoir la liberté de presse* ». Pour l'instant, le projet de code de la communication après avoir été finalisé avec les professionnels dort encore dans les tiroirs de l'exécutif. Par ailleurs le droit à l'information, pour faire le recoupement des informations auprès des institutions et des ministères, demeure un parcours du combattant pour les journalistes, note le quotidien.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Exploitation des ressources naturelles, foncier, environnement

10/11 - Le Collectif Tany, l'association Mazoto et le Craad-OI préoccupés par les conditions d'exploration de terres rares de la société Tantalus dans la péninsule d'Ampasindava (nord-ouest)¹⁰. Les travaux de Tantalus Rare Earth Malagasy (TREM) impacteraient négativement les terres, ainsi que le patrimoine économique et culturel des paysans de plusieurs fokontany. Le communiqué indique que des pays comme les Etats-Unis et l'Australie ont interrompu l'extraction de ce minerai sur leur sol durant plusieurs années en raison de l'utilisation de divers produits chimiques et la production de déchets toxiques liée à cette activité. Même la Chine, qui n'est pas connue pour son respect de l'environnement, a commencé à ralentir l'extraction sur son sol pour se fournir à l'étranger, notamment en Mongolie, à l'image de l'Australie qui s'approvisionne en Malaisie. « *Allons-nous faire subir aux Malgaches les dégâts environnementaux et humains que les autres pays du monde ont refusés ?* », s'interroge le Collectif. Celui-ci a constaté en octobre 2015 que les « *terres attribuées à TREM ne sont pas vacantes et sans maîtres comme elles le devraient être si on devait observer les lois et réglementations en matière de recherches et explorations minières* ». Il invite les responsables à prendre en compte les préoccupations des populations (informations, transparence du projet, impacts sur l'environnement) et interpelle le « *Missouri Botanical Garden* » qui gère la forêt primaire et l'aire protégée de la péninsule d'Ampasindava sur les risques de destruction que fait peser cette exploitation. Pour mémoire, Tantalus a obtenu un permis d'exploitation en 2012. La concession et le permis de recherche lui avaient été délivrés en 2008.

11/11 - Un opérateur minier de Bongolava dénonce le harcèlement et les abus de pouvoir des autorités dont il serait victime : 12 tonnes de cristal saisis par la police des mines et « *disparus* » de l'enceinte du ministère des mines depuis le mois d'août, 8 autres tonnes saisis récemment. Malgré la plainte déposée, aucune enquête n'a été diligentée. Selon son avocat, Me Willy Razafinjatovo, tous les documents officiels en sa possession sont en règle. Renseignements pris, l'ordre de saisie proviendrait du chef de région. *Tribune* rappelle que des chercheurs d'or de Betsiaka-Ambilobe se sont plaints également d'abus commis par des autorités locales. Celles-ci ont porté plainte pour diffamation. Les chercheurs d'or ont été arrêtés et incarcérés.

26/11 - Conflits d'intérêts : limogeage au commandement de la gendarmerie. Le deuxième adjoint au commandement de la gendarmerie nationale, Gabin Ranaivoson, a été remplacé. Il avait plaidé la cause d'une femme opérateur économique engagée dans un bras de fer avec le chef de la région Bongolava, suite à la saisie de huit tonnes de cristal. La roche avait été déchargée au siège du commandement de la gendarmerie au lieu d'être acheminé à la destination prévue par l'opérateur. La propriétaire du produit minier et son avocat, Me Willy Razafinjatovo, avaient crevé l'abcès devant les médias en dénonçant des abus. Le général, qui avait pris la défense de l'opératrice en qualité de membre de la famille, avait mis en cause le chef de région. L'avocat a rappelé que sa cliente avait déjà été dépouillée, quelques mois plus tôt, de 18 tonnes de cristal. Gabin Ranaivoson a occupé le poste de directeur des ressources humaines de la gendarmerie nationale en 2009 alors qu'il avait le grade de colonel. Il a été promu général de brigade en 2012 sous la Transition, avant d'accéder au grade de général de division en janvier de cette année.

11/11 - Projet d'exportation de roches à La Réunion pour la construction de la Nouvelle Route Littorale : le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques s'est déclaré favorable à l'importation de roches en provenance de Madagascar. Le préfet a donné son autorisation, assortie de conditions strictes. Les navires transportant les roches seront tenus de quitter le port de Toamasina

¹⁰ Cf. Blog Justmad - <http://p6.storage.canalblog.com/64/37/448497/107436768.pdf>

de jour et les roches seront lavées au large. A la réception des matériaux, des analyses seront effectuées afin de s'assurer qu'ils respectent les normes environnementales. Un suivi sera réalisé sur plusieurs années pour vérifier que les roches importées n'ont pas d'impact sur la faune et la flore du littoral.

19/11 - La première cargaison de 10 000 tonnes de roches massives malgaches est arrivée à La Réunion. Les enrochements seront lavés à haute pression, chaque barge de transport subira une fumigation. Au total 221 000 tonnes de galets sont attendues de Colas, attributaire avec Bouygues et Vinci du marché de construction de la Nouvelle Route Littorale. Des voix s'élèvent à La Réunion pour mettre en doute l'efficacité des contrôles sanitaires sur les roches importées et pour alerter sur les conditions dans lesquelles ces roches pourraient être extraites à Madagascar.

25/11 - Le Collectif pour Madagascar interpelle les autorités malgaches sur l'impact de l'exportation de roches vers La Réunion. Il a adressé un courrier à l'Office national pour l'environnement pour demander la suspension de l'exploitation de la carrière d'Ambokatra Toamasina pour « *détournement de l'usage du permis délivré* ». Les roches extraites devaient en effet être utilisées pour des travaux routiers sur la commune de Toamasina. Le Collectif exprime son inquiétude par rapport aux impacts de cette exploitation sur l'environnement, la santé humaine et les infrastructures du port.

19/11 - « Le trafic de pierres précieuses et d'or a fait perdre à l'Etat près de 10 milliards de dollars ces 15 dernières années », affirme Richard Rabary Razafindrazaka, président du syndicat des professionnels des petites mines de Madagascar (SPPM). Les exportations illicites de pierres précieuses et d'or seraient à 95 % le fait d'étrangers. Près d'un million de personnes vivent directement des petites mines, dont cinquante mille seulement sont employées dans le secteur formel. Le SPPM a l'intention de soumettre au ministère des mines un projet de loi visant à éradiquer le secteur informel et à définir une répartition des taxes et impôts payés par les opérateurs miniers plus favorable aux collectivités décentralisées. Les opérateurs des petites mines se déclarent prêts à régler leurs impôts et taxes s'ils ont l'assurance qu'ils seront utilisés à bon escient. Richard Rabary Razafindrazaka rappelle que la ville-champignon d'Illakaka, capitale mondiale du saphir (40 % du marché mondial), ne dispose d'aucune infrastructure publique : ni eau potable, ni électricité, ni hôpital, ni école...

26/11 - Le lancement d'appels d'offres internationaux pour l'attribution de blocs pétroliers devra attendre la révision du code. Madagascar dispose encore de nombreux blocs non attribués, aussi bien en zone terrestre qu'en zone maritime. De nombreux pays sollicitent l'exploration de ces blocs. Parmi les 15 compagnies pétrolières présentes, 5 en sont au stade de forages, notamment, le groupe chinois Hoifu Petroleum, la compagnie américaine Sapetro, ainsi que les deux compagnies britanniques Afrel et Tulow. Après 40 ans de recherche sur l'huile lourde de Tsimiroro, Madagascar Oil en est au stade des essais de production. La compagnie va établir son plan de développement pour déterminer le niveau de sa production, qui pourrait atteindre 100 000 barils par jour.

11/11 - La CITES demande des précisions sur le projet gouvernemental de mise aux enchères des stocks de bois précieux saisis, avant de donner son aval. Certains points du projet suscitent des réserves. Il s'agit notamment de la répartition des recettes issues de la vente. Le conseil de gouvernement a précisé que « *le produit de la vente sera versé en totalité au Trésor public* ». Le cas des stocks privés soulève également des questions, en particulier au sujet des avantages qui pourraient être accordés à ceux qui se déclarent en être propriétaires. L'autorisation de la CITES est indispensable pour la concrétisation du projet. En 2009 le gouvernement avait saisi cette institution afin d'inscrire les bois de rose et d'ébène dans son annexe III qui établit la liste des êtres vivants et de la flore dont le commerce est prohibé. Une mesure qui visait à mettre fin à la prolifération des trafics provoquant la déforestation massive des réserves naturelles. Cette inscription vise à contribuer à la détection des fraudes et donne accès à des informations capitales aux pays exportateurs et importateurs. Elle oblige les propriétaires à présenter un certificat d'origine des produits couverts. Concernant les résultats de l'inventaire mené par le comité interministériel chargé depuis deux semaines de l'assainissement de la filière bois précieux, aucun bilan n'est encore disponible. Ayant prévu initialement de regrouper tous les stocks à Toamasina, le conseil de gouvernement a finalement décidé de créer de nouvelles zones de stockage sécurisées à Antsiranana, Vohémar, Tolagnaro, Mahajanga, Antananarivo et Manakara.

23/11 - 50 rondins de bois de rose sur les 450 stockés à la gendarmerie d'Ambilobe ont été remplacés illicitement par des faux enduits d'huile de vidange.

25/11 - Un tribunal de Singapour a levé la saisie de 30 000 rondins de bois de rose d'une valeur de 50 millions de dollars, rapporte La Gazette. Cette cargaison avait été interceptée par les autorités Singapouriennes en mars 2014. L'affaire a été portée en justice, elle opposait les autorités locales à la société Kong Hoo appartenant à un ressortissant chinois, Wong Wee Keong. Selon le site *Mongabay*, le tribunal a justifié

la levée de la saisie en soulignant que la cargaison était en transit pour Hong Kong et non destinée à Singapour. *Mongabay* se demande si cette décision singapourienne ne résulterait pas du passage d'une délégation officielle malgache en janvier 2014, délégation qui aurait confirmé aux autorités locales que l'expédition avait bien reçu une autorisation, alors même que l'exploitation et l'exportation de bois précieux demeurent interdites en application d'un décret pris en avril 2010, dans l'attente du recensement des stocks et du lancement d'un appel d'offres international. Un journal singapourien a remarqué que la délégation malgache comprenait deux ministres de l'environnement : Anthelme Ramparany, membre du gouvernement sortant, et Ralava Beboarimisa qui venait de prendre ses fonctions. Le site *Environmental Investigator Agency* (EIA) faisait par ailleurs état de la proximité d'Anthelme Ramparany avec les exportateurs de bois de rose. Le quotidien ajoute que Wong Wee Keong, importateur de bois précieux, dispose d'un vaste réseau à Madagascar. Son partenaire, présumé malgache, résiderait dans la Grande île et s'appuierait à Antananarivo sur un réseau de blanchiment d'argent organisé autour d'opérations de troc portant sur l'importation de produits de première nécessité distribués par des ressortissants « *karana* ».

26/11 - En réaction aux révélations portant sur les suites de la saisie de bois de rose à Singapour, le ministre Ralava Beboarimisa confie le dossier à un cabinet international d'avocats. D'après le ministre, la cargaison est encore en litige car la partie adverse dans le conflit a fait appel. Le verdict qui ordonne la levée de la saisie-séquestre des 30 000 rondins serait donc suspendu.

04/11 - La rectification de la lettre de politique foncière rejetée par la société civile. La plateforme de la société civile œuvrant pour le foncier au sein du SIF, a tenu une assemblée générale. A l'ordre du jour, la rectification de la lettre de politique foncière, ainsi que la suppression des guichets fonciers. Le président de la plateforme SIF, Haingoarison Randrianomenjanahary, juge irrecevable la modification de la lettre de politique foncière adoptée en conseil de gouvernement le 5 août. Onze points importants qui priorisaient les citoyens malgaches dans le domaine foncier ont été retirés du texte initial.

21/11 - Les activités de la société Fuelstock Mada mises en cause par Madagascar Environmental Justice Network. Société de droit malgache créée en 2009, elle ambitionne d'être leader dans la production de biocarburant à Madagascar, en répondant en priorité aux besoins des coopératives de transport, puis en approvisionnant le grand public. Après 6 ans d'existence, cette filiale de Fuelstock International, de nationalité britannique, exploite 600 ha des 2 000 ha qui lui ont été attribués dans la région Boeny par l'État par le biais d'un bail emphytéotique de 30 ans renouvelable, à des conditions très avantageuses. Dans un premier village, les paysans propriétaires des terrains exploités par la société ont vu leurs droits fonciers bafoués. Pour certains, la société a loué leurs parcelles sans contrat écrit, pour d'autres, même en présence d'un accord écrit, celui-ci n'a pas été respecté. Des interruptions ou baisses de loyers ont été observées, sans explication. Dans un second village, l'État a attribué des terres déjà utilisées comme terrains de pâturage par les populations locales. Les insecticides employés sur l'ensemble de la plantation sont toxiques aussi bien pour les employés, dépourvus de protection, que pour l'environnement. La majorité des employés vivent dans la précarité et l'insécurité alimentaire. Les auteurs de l'étude concluent : « *Une société qui a recours aux IDE a une part de responsabilité dans le développement socio-économique de la localité dans laquelle elle est implantée ; toutefois, l'État doit également rester vigilant quant aux obligations qui lui incombent* ».

25/11 - 1 150 tortues radiata juvéniles saisies dans le district de Beloha (Androy) par les responsables de la direction régionale de l'environnement, en collaboration du Turtle Survivable Alliance (TSA). La prise fait suite à une réunion organisée par le ministre Ralava Beboarimisa avec les 22 directeurs régionaux à l'issue de laquelle la décision a été prise de démanteler les réseaux de trafiquants.

26/11 - 246 tortues qui devaient être exportées illicitement ont été découvertes à Toliara et saisies par les autorités. Au moins 3 personnes sont suspectées d'être à l'origine de ce trafic. Ces tortues proviendraient d'une aire protégée.

19/11 - Les impacts de la menace de famine ne se font pas seulement ressentir dans le Sud. La partie Nord-Ouest de la Grande île subit les conséquences des déplacements massifs de populations. Des communautés de base de la région Boeny s'inquiètent des menaces qui pèsent sur leur environnement. « *La forêt aura disparu d'ici dix ans, selon les experts, si aucune action n'est effectuée* », lance Mamisoa Rajaofera, président du groupement des organisations de la société civile Komanga. Les forêts de raphia, notamment, sont décimées. « *Les chocs culturels minent la société dans cette région. Les conflits fonciers entre les locaux et les migrants font également rage* », ajoute-t-il. A titre d'exemple, 200 migrants arrivent chaque semaine dans une petite commune du district d'Ambato-Boeny pour défricher la forêt et cultiver du maïs, du riz et du manioc. « *Ces problèmes risquent de se terminer par un affrontement* », met en garde Mamisoa Rajaofera. Trois taxis-brousse bondés quittent chaque semaine le chef-lieu de district de Tsihombe, contre deux auparavant, à destination des régions Boeny et Diana. « *Ce problème ne peut plus être géré par le tribunal, ni les forces de l'ordre. Il faut que tous les secteurs s'y impliquent* », suggère le prési-

dent de Komanga. Le combat devrait commencer par la lutte contre la famine dans le Sud à travers la promotion de l'agriculture, l'approvisionnement en eau et le travail pour freiner cette migration massive, estiment les spécialistes. L'aménagement du territoire pour organiser l'espace avec des activités alternatives protectrices de l'environnement dans le Boeny, sous l'égide d'un médiateur, semble aussi devoir s'imposer.

05/11 - Promotion pour le DG de l'AVG. Andriamanga Andry Ralamboson, coordonnateur national de l'Alliance Voahary Gasy (Plateforme des organisations de la société civile malagasy œuvrant pour l'environnement) a été nommé directeur général de l'écologie au ministère de l'environnement, de l'écologie, de la mer et des forêts.

24/11 - L'Alliance Voahary Gasy (AVG) soupçonnée de détournement, affirme La Gazette. Ces soupçons portent sur de fausses factures relatives à des activités de l'association et financées par une ONG environnementale internationale. Un audit serait actuellement en cours. Le titre juge ces révélations très préoccupantes, l'AVG ayant acquis ces six dernières années une forte crédibilité jusque dans les milieux internationaux. La plateforme s'est mobilisée pour condamner le trafic de bois de rose et surtout la légalisation de ce commerce illicite par le pouvoir de Transition. Soupçonnée au début d'être à la solde de l'ancien président Ravalomanana, elle a su s'imposer et devenir un interlocuteur incontournable pour la gestion de l'environnement à Madagascar.

17/11 - Madagascar participera à la COP21 à Paris du 30 novembre au 11 décembre. Le ministre de l'environnement présente comme objectifs la réduction de 14 % des émissions de gaz à effet de serre et une augmentation de 31 % de la capacité de stockage. Il estime les besoins du pays d'ici 2030 à 42 milliard de dollars, soit quatre fois le PIB du pays. « *Nous avons déjà soumis notre proposition nationale visant à réduire de 14 % l'émission de gaz à effet de serre et à augmenter de 32 % la capacité d'absorption de carbone d'ici 2020. Pour ce faire, nous avons un besoin de financement de l'ordre de 42 milliards de dollars, soit de 2,8 milliards de dollars par an ou bien de 122 dollars/habitant au titre du Fonds vert pour l'environnement. En effet, Madagascar figure parmi les pays les plus vulnérables au changement climatique. Et les impacts se font déjà sentir pour ne citer que les inondations, la sécheresse, le réchauffement climatique et l'érosion des côtes par la mer, entraînant l'émigration de la population* », souligne le ministre de l'environnement, Beboarimisa Ralava, qui précise : « *nous avons besoin de financement afin de mettre en œuvre des projets servant à faire face au changement climatique. Il s'agit, entre autres, du renforcement des digues de protection des zones côtières contre la montée et la pression de la mer, de la construction des bâtiments anticycloniques pour abriter les sinistrés, de la reforestation via la plantation d'arbres autochtones et d'arbres à croissance rapide afin de séquestrer de carbone* ».

L'Observatoire de la vie publique (SeFaFi) pointe du doigt la faiblesse de la politique environnementale, alors que le pays est l'un des plus vulnérables au changement climatique. Dans un communiqué¹¹ il souligne qu' « *il n'est pas du rôle de la société civile de développer et mener à bien les politiques publiques. Mais elle est en droit, comme chaque citoyen, de savoir comment les dirigeants comptent tirer parti des négociations actuelles sur le changement climatique et comment l'État compte intégrer les objectifs du développement durable dans sa politique générale* ». « *Si notre île se développe comme nous le souhaitons, il nous faudra renoncer à nos pratiques néfastes bien ancrées : déforestation et feux de brousse, absence de gestion des déchets qui obstruent les canaux d'évacuation d'eau dans les villes, consommation d'électricité « sale » générée par les centrales thermiques, envahissement de 4x4 et de poids lourds polluants* », souligne-t-il notamment. Au risque de voir les 45 membres de sa délégation revenir bredouille de la COP21, la Grande île devrait dès maintenant réviser sa copie. Pour cela il faudra, premièrement, que la Grande île envisage la question écologique au-delà de la protection de l'environnement. « *Le Pape François nous rappelle qu'une vraie approche écologique se transforme toujours en une approche sociale* », rapporte le communiqué du SeFaFi.

25/11 - COP21 : une délégation malgache de 107 personnes ! « *Avec son effectif pléthorique, une obligation de résultat est, donc, attendue de la délégation malgache* », écrit L'Express. Une partie des délégués seront pris en charge par des entités internationales comme la Banque mondiale ou le PNUD, à l'instar de Ralava Beboarimisa, ministre de l'environnement, et des membres de son département. Mais l'État malgache prendra tout de même en charge une quarantaine de personnes durant les onze jours de conférence, parmi lesquelles le nombre de personnalités politiques surpasse celui des techniciens. La première dame sera du déplacement. L'absence du ministre de l'agriculture intrigue, la FAO ayant fait savoir dans un récent communiqué que l'agriculture fait partie des « *catalyseurs de la réponse mondiale au changement climatique* ».

¹¹ Cf. Blog Justmad - <http://p4.storage.canalblog.com/48/82/448497/107575761.pdf>

26/11 - La délégation conduite par le Président de la République sera ramenée à 40 membres.

L'annonce en a été faite par le ministre de l'environnement, suite à la vive polémique suscitée par le chiffre annoncé de 107 délégués dont la liste avait été proposée aux organisateurs pour validation. Les autorités françaises auraient également demandé aux pays participants de restreindre leur délégation pour des raisons de sécurité. La ministre des affaires étrangères rappelle que les frais de déplacement d'une partie de la délégation sont pris en charge par des organismes internationaux. « *Pour le commun des mortels, 40 personnes c'est déjà beaucoup* », écrit *Tribune*. « *Nos gouvernants se lancent dans une compétition incroyable, c'est à celui qui dilapide le plus de deniers publics. A qui revient la palme, la Présidence, les ministres ou les députés ? Il est vrai qu'il est très difficile de les départager tant ils excellent tous dans ce domaine d'autant qu'ils débordent d'imagination* ». La liste définitive des participants n'ayant pas été communiquée, on ignore si les organisations de la société civile qui avaient prévu d'envoyer une trentaine de délégués à leurs frais ont aussi annulé leur voyage. On ignore également si la première dame et l'un des membres de son cabinet seront également du voyage. A titre de comparaison, la délégation de Maurice ne comprendrait qu'une quinzaine de personnes.

29/11 - A la veille de la COP21, 200 jeunes des îles de l'océan Indien sont réunis à Antananarivo à

l'initiative des associations de jeunes à travers le monde qui ont organisé la 11^{ème} Conférence des jeunes ou COY 11 (« *Conference of Youth* »). L'objectif de cette COY est de réaliser un partage d'idées et d'élaborer un plaidoyer en direction des dirigeants. Pour la première fois, toutes les associations de jeunes de l'océan Indien sont réunies, avec en perspective la création d'un réseau permanent. Au cours des échanges, l'accent sera mis sur les problématiques régionales communes à toutes les îles de la région, notamment la montée du niveau des océans. Une Déclaration régionale des jeunes de l'océan Indien sera adoptée.

► Bailleurs de fonds, Banque mondiale, FMI, coopération économique

10/11 - Les conditions de rééligibilité de Madagascar au Millenium challenge Account (MCA) seront plus strictes, annonce la vice-secrétaire d'État adjointe aux affaires africaines. Le conseil d'administration du MCA se réunira en décembre pour arrêter la liste des pays remplissant les conditions requises.

13/11 - Nouveau « Dialogue politique » Madagascar/UE : les 518 millions d'euros de dons de l'UE ne seront pas débloqués tant que les réformes convenues ne seront pas engagées.

Aucun progrès n'aurait été enregistré à cet égard depuis le 1^{er} « *dialogue politique* », au mois de février. A l'issue de la rencontre qui vient de se tenir, il apparaît que le climat des affaires, la situation des droits de l'homme et de l'insécurité, en particulier dans le Sud, ainsi que la réforme de la justice et les travaux sur la réforme du secteur de sécurité mais aussi la lutte contre la corruption, ne sont pas satisfaisants aux yeux des Européens, malgré les efforts déployés. Autant de défis qui doivent être relevés avant la Conférence des bailleurs et des investisseurs prévue à Paris au second semestre 2016. Beaucoup reste à faire en matière de transparence, de libre concurrence, de bonne gouvernance, de rigueur et d'orthodoxie financière, préviennent les représentants de l'UE. Lorsque des avancées significatives auront été constatées, en plus des 518 millions d'euros non remboursables promis, Madagascar pourra bénéficier de fonds régionaux ainsi que de programmes globaux et de lignes de crédits thématiques. Le Programme Indicatif National (PIN) du 11^{ème} FED qui doit être signé le 23 novembre à Bruxelles porte sur trois secteurs principaux : la bonne gouvernance et le renforcement des institutions, les infrastructures et l'énergie pour soutenir la croissance économique, le développement rural. Ce document sera la base de la coopération entre les deux parties pour les cinq années à venir.

« *Il faut l'avouer, il y a une certaine régression. Le pays reste fragile du point de vue politique et sécuritaire* ». Le constat d'Antonio Sanchez-Benedito, ambassadeur de l'UE, est implacable, note *Le Madagascar*. Malgré les réformes enclenchées, les impulsions fournies ne sont pas encore suffisantes aux yeux de Bruxelles. La partie malgache a insisté sur les avancées accomplies. « *Des efforts ont été accomplis dans la mise en place de l'apaisement politique*, a indiqué Hery Rajaonarimampianina. *Je suis conscient du fait qu'il faut mettre en place un environnement politique stable qui est le gage de l'efficacité des aides afin de faciliter la réalisation de nos objectifs communs en matière de développement et de lutte contre la pauvreté* ».

24/11 - Signature du Programme indicatif national (PIN) à Bruxelles

entre Hery Rajaonarimampianina et Neven Mimica, commissaire européen en charge de la coopération internationale et du développement. L'accord confirme l'aide au développement d'un montant de 518 millions d'euros promise par l'UE dans le cadre du 11^{ème} FED. Un soutien à la société civile sera également fourni. Outre l'aide bilatérale, Madagascar pourra également bénéficier des programmes régionaux de l'UE et des lignes budgétaires thématiques ; sur ce dernier point, 8 millions d'euros ont été alloués cette année pour aider la Grande île à s'adapter aux changements climatiques. « *Le nouveau programme contribuera à lutter contre la pauvreté grâce à une*

croissance inclusive et durable dans l'un des pays les plus pauvres dans le monde. L'UE est pleinement engagée à travailler en étroite coopération avec Madagascar pour atteindre cet objectif ambitieux », déclare Neven Mimica.

28/11 - L'UE attend les propositions de projets du gouvernement pour débloquer les fonds du 11^{ème} FED. Les projets devront ensuite être chiffrés puis approuvés par l'UE avant que le déblocage des fonds et le démarrage des projets puissent être effectifs. Les ministres sont mobilisés. « *Il nous appartient de montrer du leadership et la célérité nécessaire pour que les impacts soient ressentis au plus vite par la population* », déclare Gervais Rakotoarimanana, ministre des finances et du budget. « *Le Plan national de développement (PND) et son plan de mise en œuvre sont les bases de la priorisation de ces projets* », souligne-t-il.

16/11 - Le dernier « Diagnostic systématique du pays » (DSP) de la Banque mondiale sur Madagascar met encore en évidence les maux qui bloquent son développement¹². L'établissement de la bonne gouvernance apparaît comme le préalable à une croissance économique soutenue, inclusive et forte. La fragilité du pays est due au fait que l'Etat de droit n'est pas respecté et que le système judiciaire est incapable de faire appliquer la loi. Plusieurs éléments structurels et historiques expliquent cette situation, dont notamment un État et un système politique au service de l'élite, le rôle persistant de l'armée dans la dynamique politique, la fragmentation de la société (géographique et sociale), la non-effectivité du processus de décentralisation, les tensions liées à la bataille pour l'exploitation des ressources naturelles (terrestres et extractives). Le rapport souligne que cette fragilité s'est aggravée au cours des dernières années, en raison d'une criminalité et d'une insécurité grandissantes, de la croissance rapide d'une économie de trafic, de la criminalisation d'une part significative des forces de l'ordre et d'un système judiciaire peu performant, absent dans de larges zones du territoire, situation qui pousse la population à se faire justice par elle-même. Il résulte de tous ces facteurs que l'État ne fournit pas de biens et services publics à un niveau approprié. Madagascar a un ratio de recettes publiques sur PIB parmi les plus faibles au monde et consacre la majeure partie de ses recettes aux salaires du secteur public et aux dépenses de fonctionnement, y compris des subventions régressives pour les carburants, laissant très peu de ressources pour les services sociaux ou les investissements. Les organisations de la société civile et la presse ne sont pas en capacité de faire pression sur le pouvoir et d'exiger qu'il réponde aux aspirations des citoyens. Les investissements (publics et privés) sont beaucoup plus faibles à Madagascar que dans la plupart des pays de niveau comparable. Pour expliquer sa faible implication, le secteur privé met en avant l'instabilité politique, l'insuffisance des infrastructures et une fourniture en énergie fortement déficiente. La faiblesse de la gouvernance affecte également la capacité du pays à gérer ses importantes ressources naturelles. Pour Madagascar, « *le constat est assez accablant* », conclut Coralie Gevers, représentante résidente de la Banque. Malgré ce constat, l'institution et les partenaires techniques et financiers continueront à soutenir le pays. « *Si on laisse en l'état, il peut y avoir un coût social considérable. Effectivement, nous continuerons à octroyer de l'aide, mais nous ne donnerons qu'une aide calibrée* », prévient-elle.

19/11 - Le conseil d'administration du FMI a approuvé le décaissement de 30,55 millions de DTS (42,1 millions de dollars) en faveur de Madagascar au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR). Il s'agit d'aider les autorités à satisfaire leurs besoins urgents de financement de la balance des paiements. En d'autres termes, il faut renflouer la caisse de l'Etat pour assurer le remboursement des dettes et le paiement des fonctionnaires et des retraités. Cette demande des autorités malgaches fait suite à un premier décaissement d'un montant identique au titre de la FCR, approuvé par le CA du FMI le 18 juin 2014. L'institution a également donné son aval à un programme de référence de six mois, jusqu'à fin mars 2016. Ce programme a pour but de guider la mise en œuvre des politiques, de renforcer les capacités locales et d'établir des antécédents plus solides. La démonstration d'une capacité soutenue de réformes est une condition préalable à une demande future d'accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC). Pour le FMI, « *il convient de fortifier la gouvernance économique, avec notamment une stratégie de lutte contre la corruption, pour améliorer l'efficacité du secteur public et le climat des affaires, favorisant ainsi une croissance tirée par le secteur privé. Les autorités s'engagent à éviter l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs et à apurer les arriérés existants dans les plus brefs délais. (...) Pour améliorer la qualité des dépenses, les autorités vont éliminer les subventions inefficaces aux carburants et réduire la nécessité de recourir aux transferts aux entreprises publiques déficitaires, notamment la compagnie d'énergie Jirama et Air Madagascar* », est-il stipulé. « *Un prêt 'a minima' puisqu'initialement le montant devait s'élever à 220 millions de dollars. La Grande île ne serait pas encore capable de rembourser un tel montant selon le FMI, qui attend plus de réformes avant de s'engager* », analyse RFI.

¹² Rapport complet (137 p ;) – Version française - http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2015/11/16/090224b0831bb1f8/1_0/Rendered/PDF/Madagascar000D0syst0matique0de0pays.pdf

20/11 - Hery Rajaonarimampianina en appelle aux financements et investissements britanniques. Le 1^{er} Forum sur le commerce et l'investissement Royaume-Uni/Madagascar auquel il a participé à Londres, a rappelé les relations séculaires existant entre les deux nations. Le chef de l'Etat a lancé un appel à la capitalisation de cet héritage commun, afin de créer une nouvelle ère de coopération fructueuse pour les deux pays. Le Royaume-Uni fait partie des six investisseurs les plus importants à Madagascar. Les investissements miniers britanniques constituent 18 % du stock d'IDE et leur volume continue de progresser. Hery Rajaonarimampianina a appelé les participants à mettre en valeur le capital humain de la Grande île.

20/11 - Lalao Ravalomanana invitée en Afrique du Sud. La première magistrale de la capitale a reçu l'ambassadeur d'Afrique du Sud à Madagascar, Gert Johannes Grobler en vue d'approfondir des discussions sur une éventuelle coopération entre les capitales des deux pays, portant notamment sur le logement, la planification urbaine, l'hygiène, l'eau, le traitement des déchets et la sécurité.

► Monde des affaires

01/11 - Les sociétés internationales de lobbying et de communication se pressent autour du palais présidentiel pour décrocher le contrat d'organisation du sommet de l'OIF, prévu du 15 au 20 novembre 2016. Parallèlement, les rivalités au sein des autorités malgaches s'exacerbent, écrit *La LOI*. Richard Attias, patron de la société événementielle éponyme, a commencé à se positionner bien en amont. Dès 2014, date à laquelle il avait organisé le dernier sommet de l'OIF à Dakar, il n'avait pas caché ses intentions de récidiver pour le sommet de Madagascar. Fin 2014, à l'occasion d'un séjour sur la Grande île, il avait pris langue avec les autorités. Depuis quelques semaines, il multiplie les appels téléphoniques à la présidence. Pour remporter ce contrat, il compte également sur l'influence de son ami, le président sénégalais Macky Sall, qui aurait récemment chanté ses louanges auprès d'Hery Rajaonarimampianina. Autre prétendant pour l'organisation du sommet : PublicisLive, filiale suisse du groupe français Publicis, qui avait organisé l'édition du sommet à Montreux, en 2010. Les responsables du développement de PublicisLive se sont récemment rendus en toute discrétion à Antananarivo. ESL & Network, cabinet français d'intelligence stratégique et de lobbying, présidé par Alexandre Medvedowsky, a déjà pris une longueur d'avance. Il a signé le 8 octobre un contrat avec la présidence pour promouvoir l'image de la Grande île à l'international. Il cherche maintenant à ce que sa filiale événementielle, Agence Publics, décroche le contrat d'organisation du sommet. Au sein des autorités malgaches, l'organisation du sommet est répartie entre plusieurs instances qui ont souvent du mal à se coordonner.

02/11 - Madagascar devient l'un des terrains de prédilection des centres d'appel. Maurice et le Maroc, deux pays incontournables pour les activités d'*outsourcing*, ont décidé d'installer une partie de leurs activités de *call center* à Antananarivo. Ces plateformes sont devenues en peu de temps le nouveau filon pour des milliers de jeunes malgaches. Les offres inondent le marché de l'emploi. L'un des critères d'embauche est la maîtrise des langues étrangères, notamment du français. À cela s'ajoute une bonne culture générale. Les opérateurs doivent se transformer en peu de temps en des « Français de souche ». « *Les gens ne doivent pas savoir qu'on est à Madagascar* », explique une stagiaire de Procontact, filiale du groupe Ciel, qui vient d'ouvrir sa plateforme. Des noms d'emprunts sont parfois utilisés et aucun accent ne doit être perceptible. La langue malgache est bannie sur les plateformes. L'activité de téléopérateur impose des horaires de travail décalés et des jours fériés différents. La rémunération au rendement est d'usage.

05/11 - Madagascar a aussi ses millionnaires en dollars. Toutes sont d'origine indienne ou française. Le magazine américain *Forbes* a publié pour la première fois un palmarès des personnes les plus riches d'Afrique francophone subsaharienne, incluant Madagascar. Ce classement dresse une liste de 24 chefs d'entreprise créditées de plus de 200 millions de dollars. Madagascar arrive en seconde position. Un palmarès qui, pour *RFI*, détonne pour un pays toujours au bas des tableaux internationaux en termes de développement et de climat des affaires. Ylias Akbaraly se place en 5^{ème} position du classement de l'Afrique francophone subsaharienne. Ce franco-malgache d'origine indienne a construit un empire à partir de l'entreprise industrielle familiale. Sa fortune est évaluée à 710 millions de dollars. Ce conglomérat, présent dans divers secteurs d'activités comme l'actionnariat, l'industrie, la haute technologie, le tourisme, l'hôtellerie, le secteur pharmaceutique, ainsi que l'immobilier et l'édition, compte mettre le pied dans le secteur de l'énergie. Selon le site du groupe, il compte être présent dans le secteur énergétique par le biais de la société Proelec qui projette d'installer des centrales thermiques à Toliara et à Ambanja pour produire de l'électricité qui sera vendue à la Jirama. Il compte aussi des participations en Afrique et dans l'océan Indien dans les télécommunications et les nouvelles technologies. La seconde fortune de Madagascar est aussi d'origine indienne : Hassanein Hiridjee, crédité de 705 millions de dollars. De nationalité française, ce quarantenaire, cousin d'Ylias Akbaraly, est à la tête d'un groupe en pleine expansion. En un an, il a conclu le rachat de la deuxième banque malgache, la BNI, et d'opérateurs téléphoniques à La Réunion et aux Comores. La société Telma ou encore First Immo, ainsi que la société Jovenna, figurent parmi ses actifs. Ce jeune opérateur a figuré dans le top 10 (sur 100) de « *Choiseul 2015* » des « *leaders économiques de demain* » en Afrique.

Vient ensuite, en 11^{ème} position, Iqbal Rahim, fondateur du groupe pétrolier Galana, d'origine indienne également. La fortune de cet expert-comptable diplômé du Royaume-Uni, qui n'aurait pas la nationalité malgache, est évaluée à 419 millions de dollars. Outre la possession d'un terminal d'importation et de stockage de carburant, ainsi que d'un réseau de stations-service à Madagascar, le groupe a élargi ses activités de négoce et d'affrètement au niveau régional et s'est même implanté au Mozambique, pour approvisionner les états limitrophes. Enfin, la famille française Fraise est 23^{ème} au classement, avec 208 millions de dollars. Le groupe Henri Fraise Fils & Cie, implanté dans le pays depuis la colonisation, est présent dans l'énergie, la brasserie, l'aviation, les travaux publics et la vanille.

06/11 - « Le financier des barons de la Transition arrêté. Le milliardaire Sam Pa intercepté en Chine pour corruption », titre Ma-TV¹³. Les pays occidentaux ont soupçonné ce riche homme d'affaires d'avoir financé de manière occulte les régimes issus des coups d'État sur le continent africain, notamment à Madagascar, en Guinée et au Niger. Des contrats importants ont été signés dans ces trois pays quelques temps après que les régimes issus des coups de force aient pris le pouvoir. Queensway, Sunpec, Sonangol et China International Fund sont, entre autres, les sociétés ayant servi d'interface à l'époque. Selon certaines indiscretions, cet opérateur aurait financé des politiciens de la Transition ainsi que quelques partis politiques malgasy lors des élections présidentielles et législatives de 2013. Les contrats pétroliers et miniers ont eu la prédilection de cet homme d'affaires. En Angola et au Zimbabwe, plusieurs travaux d'infrastructures ont été financés par ses entreprises. Pour Madagascar, deux blocs pétroliers onshore auraient été vendus à Sunpec puis rachetés par Shaanxi Yanchang Petroleum group en 2011, qui aurait abandonné par la suite son projet de construction d'une raffinerie. L'arrestation de l'homme d'affaires, le 8 octobre, entrerait dans le cadre de la politique de lutte contre la corruption de la présidence chinoise.

09/11 - « La filière vanille en danger », titre La Gazette. Sous l'égide du ministère du commerce, des inspecteurs se sont rendus dans la région Sava afin de contrôler la conformité des documents détenus par les exportateurs. Des opérateurs comptent saisir le Bianco en raison, disent-ils, d'intimidations et de pressions, voire de racket, dont ils seraient victimes. Ceux d'entre eux qui osent dénoncer ces pratiques seraient considérés comme des opposants à l'assainissement de la filière, alors que ceux qui opèrent dans l'informel, des trafiquants de bois de rose qui recyclent leur argent dans la vanille, ne sont pas contrôlés. Le quotidien affirme que des personnalités haut placées œuvrent en sous-main pour éliminer des exportateurs et récupérer des marchés rémunérateurs, sous couvert de l'établissement d'une liste d'exportateurs agréés. Des exportateurs seraient notamment mis sur la touche, affirme le titre, en raison d'accusations - qui seraient infondées - selon lesquelles ils font travailler des enfants. « *Ce critère est sciemment mis en avant pour les beaux yeux de la communauté internationale, des organisations bien pensantes et des bailleurs fonds. De ce fait, ils seront indirectement complices de cette vaste mascarade derrière laquelle la finalité est ailleurs* ». La Gazette rappelle que sous la pression des bailleurs de fond, en particulier du FMI et de la Banque mondiale, la filière vanille a été libéralisée en 1991. « *Ce retour en arrière, orchestré en douce par certains politiciens affairistes, est contraire à l'esprit de la libéralisation voulue par les bailleurs de fonds* », écrit le quotidien, pour qui « *manœuvres politiciennes pour s'accaparer des parts de marché en faveur d'un petit groupe d'individus, racket fiscal et insécurité judiciaire sont le lot quotidien des opérateurs économiques* ». Le ministère justifie les opérations de contrôle par la découverte de produits douteux conditionnés sous vide ne respectant pas les normes, une pratique qui risque de ternir le label « *Vanille de Madagascar* », affirme-t-il.

20/11 - Madagascar occupe la 127^{ème} place en termes de pays où il fait bon entreprendre, selon le « *Global entrepreneurs-hip index* ». Cet indice a été publié à Washington par l'institut de développement « *The global Entrepreneurship and development Institute* ». Les Etats-Unis occupent la première place, suivis du Canada et de l'Australie.

► Les difficultés des entreprises nationales : Jirama, Air Madagascar

04/11 - Les actes de corruption et de favoritisme au sein de la Jirama auraient laissé un trou de 30 milliards Ar, révèle le Bianco. Des années de corruption, de favoritisme et de conflits d'intérêt. La société d'État a de tous temps été considérée comme la vache à lait des tenants du pouvoir. L'organisme anti-corruption semble désarmé devant l'ampleur du phénomène, écrit *L'Express*. La chaîne pénale anti-corruption, saisie par le Bianco, ne fait pas preuve d'une grande efficacité. « *Rien que cette année, les dirigeants de la Jirama ont été déférés au parquet pas moins de cinq fois par le Bianco sans qu'aucune mesure de conservation ni de placement n'ait été ordonnée par la justice* », peste l'entité. La dernière affaire transmise est datée du 2 novembre. Elle met en cause « *d'anciens et actuels hauts responsables de la Jirama* »

¹³ Voir aussi les articles du Monde : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/10/26/fin-de-partie-en-afrique-pour-le-boucanier-chinois-sam-pa_4797160_3212.html et http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/06/02/sam-pa-la-face-sombre-de-la-chinafrique_4645549_3212.html

et des prestataires ayant profité de marchés octroyés illicitement. Elle fait suite à 8 mois d'investigations résultant d'une dénonciation portant sur les marchés de transports de groupes électrogènes de la Jirama à travers le pays.

14/11 - Un cadre supérieur de la Jirama déferé à la chaîne pénale anti-corruption. Après des investigations faisant suite à une doléance du Bianco, il a été accusé d'enrichissement illicite. Quels jours auparavant, des cadres de la Jirama, impliqués dans des affaires de corruption et de conflit d'intérêt, ont bénéficié d'une mise en liberté provisoire.

21/11 - Favoritisme à la Jirama. Un nouveau dossier de malversations impliquant de hauts responsables de la société d'Etat a été déferé devant la Chaîne pénale anti-corruption. Les investigations menées par le Bianco ont révélé que des marchés de fournitures de poteaux de bois ont été attribués par favoritisme à une entreprise appartenant à l'époux du secrétaire du responsable de l'approvisionnement. Le prix de ces fournitures a été fortement majoré. 15 individus (hauts responsables de la Jirama et fournisseurs) ont été déférés pour suspicion de favoritisme, recel de favoritisme, conflit d'intérêt et abus de fonction. Elles ont bénéficié d'une liberté provisoire.

28/11 - Impunité pour la cinquantaine de personnes mises en cause dans des affaires concernant la Jirama. « *Près d'une cinquantaine de personnes, employés, hauts cadres de la Jirama et du ministère de tutelle sont poursuivis pour détournement, vols, corruption, attributions de marchés publics illégaux. Or la justice a accordé une liberté provisoire à tout ce beau monde, et même ceux qui sont encore en activité occupent encore leurs postes jusqu'à maintenant* », s'offusque *Tribune*. Et « *comme dans toutes les affaires de détournement d'argent public, même si les prévenus sont finalement reconnus coupables, il est rarement question de remboursement des fonds détournés* ». Plus d'un, dont notamment le Bianco, dénoncent les dysfonctionnements du système judiciaire qui ne donne pas suite aux dossiers qui lui sont transmis.

03/11 – La compagnie Air Madagascar menacée par les faveurs accordées par le pouvoir à la concurrence ? *La Gazette* fait état des rumeurs selon lesquelles la nouvelle compagnie privée Madagascar Airways qui vient de faire son vol inaugural aurait pour actionnaires Henry Rabary-Njaka, avocat au barreau de Paris, ex-président d'Air Madagascar, et ex-directeur de cabinet de la Présidence, ainsi que Rivo Rakotovo, ministre des projets présidentiels et de l'aménagement du territoire, président du parti présidentiel HVM. Pourquoi des proches du président de la République auraient-ils accepté d'investir dans une compagnie qui concurrence Air Madagascar ? Le premier n'aurait-il pas formé ce projet durant son mandat à la tête de la compagnie nationale, alors que celle-ci était lourdement pénalisée par son maintien sur la liste noire de l'UE ? Le quotidien est convaincu que le pouvoir est déterminé à brader le ciel malgache au nom de *l'open sky* et du tourisme. 14 vols hebdomadaires ont été accordés à la compagnie sud-africaine Airlink. Turkish Airlines pourra assurer trois vols hebdomadaires entre Antananarivo et Istanbul, volant du trafic à destination de Paris, comme le font déjà Air Seychelles, Air Mauritius et Air Kenya. On ne sait pas encore quelle sera la réplique du nouveau DG d'Air Madagascar, le canadien Gilles Filiatreault, qui vient de nommer Haja Raelison directeur de la planification et de la programmation. L'homme était le DG de la compagnie dont les grévistes ont demandé le renvoi, avec son président, Henry Rabary-Njaka. En l'espace de 3 mois, deux responsables accusés d'avoir précipité la société dans le gouffre ont été nommés à des postes-clés particulièrement importants pour la sortie de l'annexe B. Parallèlement, quatre leaders syndicaux d'Air Madagascar sont toujours suspendus et le mouvement de grève a pris fin.

24/11 - Regain de tension à Air Madagascar entre le syndicat des employés et la direction. Le retard pris pour la réintégration des leaders de la dernière grève qui avait entraîné le départ du directeur général et du conseil d'administration serait à l'origine de cette situation qui pourrait déboucher sur un nouveau mouvement social. Il y a quelques mois, la grève du personnel d'Air Madagascar et la suspension de tous les vols avaient paralysé certains secteurs économiques, tout particulièrement le tourisme.

25/11 - Air Madagascar : suspension des vols vers la Chine début 2016. Dans le cadre du processus de redressement de la compagnie, la nouvelle direction a décidé d'exclure des programmes de vol les destinations non rentables. La mesure frappant le vol à destination de Guangzhou a été prise pour une durée initiale de 3 mois. Une solution avait été trouvée en collaboration avec Air Austral qui avait donné son accord pour compléter le vol vers la Chine mais l'Annexe B qui interdit à la flotte d'Air Madagascar de toucher le sol européen a conduit à l'abandon du projet. Air Austral dispose en effet d'une destination sur la Chine mais doit passer par La Réunion pour rallier Bangkok puis Guangzhou. Or tous les aéronefs immatriculés MD sont interdits à La Réunion, zone européenne. D'autres destinations pourraient être frappées par cette mesure d'économie. La ligne à destination de la Chine a fortement contribué à l'expansion des activités commerciales avec ce pays, notamment dans certains quartiers de la capitale. La suspension des vols vers l'Asie est un crime contre l'économie, selon les opérateurs, pour qui Madagascar revient à la situation d'avant 1998, époque durant laquelle les importations étaient dominées par les opérateurs étrangers et où

les produits importés étaient réservés aux plus riches. En 1999, Air Madagascar a lancé son premier vol direct vers Singapour. Une grande opportunité saisie par les opérateurs malgaches, qui ont pu offrir au grand public toute une gamme de produits à des prix très accessibles.

23/11 - L'État continue de subventionner les sociétés publiques. Air Madagascar et la Jirama continueront à être subventionnés en 2016, de manière plus limitée qu'en 2015 pour la Jirama et sous forme de re-capitalisation pour Air Madagascar. Ces deux sociétés continueront donc à peser sur les finances de l'État. Des plans de redressement sont en cours d'élaboration pour mettre fin à ces subventions. Celui de la compagnie aérienne nationale sera prêt d'ici la fin de l'année et sera soumis à l'approbation du gouvernement.

► Divers

09/11 - La région Androy reste la région la plus pauvre de la Grande île, avec un taux de pauvreté atteignant 97 % de la population, selon les dernières données de l'Instat.

05/11 - Loi de finances 2016 : objectif de croissance de 4,5 %. Pour atteindre ce modeste objectif l'État veut augmenter ses recettes. Des créations ou des augmentations d'impôts sont au programme. L'élargissement de l'assiette fiscale fait partie des recommandations formulées par les bailleurs de fonds. Le taux de pression fiscale devrait atteindre 10,4 % du PIB en 2016. La loi de finances prévoit un abaissement des droits de douane à 15 % pour les produits finis et à 8 % pour les biens intermédiaires, conformément à l'Accord de Partenariat Economique intérimaire APEi. « *Cette mesure affecte non seulement les caisses de l'Etat mais aussi les entreprises nationales* », met en garde un économiste. Des mesures compensatoires sont néanmoins prévues, comme l'abrogation définitive des suspensions de taxes pétrolières et de plusieurs régimes d'exonération. Les contrôles douaniers seront renforcés. Selon le ministère des finances, seul 14 % du budget sera financés par des concours extérieurs. Une situation dénote un manque de confiance des bailleurs de fonds envers l'Etat, juge Serge Zafimahova, du Club Développement et Ethique (CDE). Selon les explications du secrétaire général du ministère des finances, les 518 millions d'euros du 11ème Fed ainsi que les 42 millions de dollars de la FCR du FMI sont intégrés dans la loi de finances initiale 2016.

24/11 - La société civile critique le projet de loi de finances 2016. « *La société civile demande plus de transparence et considère trois secteurs comme étant prioritaires : le secteur rural, la santé et l'éducation* », explique Jean-Pierre Rakotofiringa, président du CCOC, au nom de douze groupements et organisations qui se sont réunis pour mettre en commun leurs observations. En matière d'éducation, le projet ne permet pas de respecter les engagements pris par Madagascar dans le cadre du « *Partenariat mondial pour l'éducation* ». Le budget consacré à la santé est très inférieur à ce qu'exigerait la mise en œuvre du « *plan de développement du secteur santé* » pour la période 2015-2019. Enfin, alors que le gouvernement s'était engagé à affecter annuellement au moins 10 % du budget au secteur rural, la loi de finances 2016 ne lui consacre que 5 %. Pour la société civile, l'objectif sur cinq ans est d'accroître le budget de l'éducation jusqu'à 20 %, 10 % pour le développement rural et 15 % pour le secteur de la santé. *Tribune* note que les budgets les plus conséquents sont ceux de la Présidence de la République et du ministère d'Etat en charge des projets présidentiels, dont le titulaire est le président du parti présidentiel HVM. Le budget de la Présidence en particulier, connaît une très forte progression. « *En matière de transparence, les données budgétaires publiées dans le LF 2016 ne sont pas suffisantes pour permettre au public de vérifier leur cohérence* », souligne le CCOC. Le texte passe sous silence certains postes de dépenses tels que subventions et transferts, carburants, communications, fonds spéciaux, primes et frais de mission à l'étranger. La société civile souhaite que des données administratives, techniques et budgétaires des ministères soient la mise à disposition publique (« *open data* »).

16/11 - La Banque mondiale chiffre l'appauvrissement de Madagascar. D'après le document « *Diagnostic Systématique de Pays (SCD)* », « *la richesse totale de Madagascar a décliné avec le temps et l'amointrissement de son capital naturel a été plus marqué. Si Madagascar présentait une richesse par habitant de 7,955 dollars en 1995, en 2011 cette valeur avait chuté à 7,176 dollars (baisse de 10 % en termes réels). La baisse en termes réels du capital naturel a été encore plus marquée, à hauteur de 26 %, passant de 2,796 dollars par habitant en 1995 à 2,078 dollars en 2011. Cette baisse a, dans l'ensemble, été associée à un amoindrissement des terres de culture (moins 33 %), des terres de pâturage (moins 31 %) et de la valeur non-ligneuse de la forêt (moins 42 %) ».*

Madagascar détient l'un des PIB par habitant (271 dollars) les plus bas du monde, selon le dernier « Diagnostic systématique du pays (DSP) » de la Banque mondiale portant sur l'année 2014. Ce montant, calculé en dollars constants de 2005, correspond à la moitié environ de ce qu'il était en 1971, année où il a atteint le pic de 501 dollars. La croissance moyenne n'a été que de 1 % par an entre 2009 et 2014 (y compris la récession de 2009), ce qui est inférieur à la fois à la moyenne de 4,7 % de la région subsaharienne et au taux de croissance démographique élevé (estimé à environ 2,8 % par an). La population a dou-

blé entre 1990 et 2013. Selon la dernière projection démographique des Nations unies, d'ici à 2030 la population de Madagascar se sera accrue d'environ 50 % pour atteindre 36 millions d'habitants et la population âgée de 15 à 24 ans aura augmenté d'environ 2 millions. Or, quasiment deux ans après le retour à l'ordre constitutionnel, la reprise économique tarde à pointer. Ce sont surtout les crises politiques récurrentes qui empêchent Madagascar de parvenir à une croissance stable. Toutes les poussées de croissance de plusieurs années survenues après l'indépendance ont été perturbées par les crises politiques. La crise de 2009 à 2014 a été exceptionnellement longue et a eu des impacts économiques et sociaux dévastateurs qui ont été exacerbés par la crise financière mondiale. La suspension des activités de nombreux bailleurs en raison de la crise politique a également entraîné une baisse importante des investissements et un déclin très marqué de la prestation de services ; l'aide internationale représentait 40 % du budget de l'État avant la crise.

24/11 - De 437 000 tonnes en 2014-2015, les importations de céréales vont connaître un sommet pour la période 2015-2016 et atteindront 551 000 tonnes, dont 331 000 tonnes de riz, d'après les données conjointes de la FAO et du PAM. La prévision d'importation de 200 000 tonnes de riz, avancée par le ministère de l'agriculture en avril, se trouve ainsi nettement révisée à la hausse. D'année en année le pays accroît ses importations. Plus que par le passé, les riziculteurs font face à des aléas climatiques fréquents, intenses et étalés dans le temps. Les inondations du début d'année ont provoqué une baisse de 6 % de la production de paddy. La pression démographique qui ne faiblit pas pèse également très lourd dans les difficultés du pays à assurer la sécurité alimentaire de sa population. La réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles et de transport constitue une urgence, de même que l'augmentation de la productivité agricole. Certaines régions enclavées ne parviennent pas à commercialiser leur production en raison du mauvais état des voies de communication.

17/11 - En 2014 Madagascar a bénéficié de 432 millions de dollars de fonds envoyés par les expatriés. Depuis 1986, date à laquelle les données font mention d'envois, l'année 2010 affiche un record avec des envois d'un montant de 547 millions de dollars, probablement à la suite de la crise sociopolitique de 2009 qui a incité des travailleurs à choisir la migration. C'est à partir de 2005 que ces envois ont connu une forte expansion. Selon les dernières données de la Banque mondiale, ces envois représentent 4 % du PIB de Madagascar en 2013, contre 0,8 % pour le Malawi, 8,2 % pour le Mali, un peu de 2 % pour Maurice, 1,4 % pour le Mozambique. Ils émanent d'expatriés occupant des emplois subalternes, comme les employées de maison, mais aussi de cadres de haut niveau, employés notamment dans les TIC.

30/11 - Le conseil des ministres a fixé au 1er décembre l'effectivité de la mise en place de l'« Advance cargo déclaration » à tous les ports internationaux du pays. Le projet se heurte toujours à la résistance des opérateurs et usagers, qui ont multiplié les interpellations depuis plusieurs mois. Une évaluation des impacts de ce système est envisagée au bout du premier semestre de mise en œuvre. Le projet consiste à envoyer les informations concernant le navire, sa cargaison et son équipage à son port de destination bien avant qu'il ne l'atteigne. Il s'agit d'un système de collecte et de traitement d'informations, a priori pour la préservation des ports contre toute attaque terroriste, en analysant les cargaisons et le niveau de sécurité des navires. L'État a décidé de confier l'étude et la mise en place du système à un prestataire privé, la société ATPMS Group. Une première échéance pour l'effectivité du système avait été fixée au 20 juillet 2014 mais le gouvernement semble avoir hésité suite aux remarques des opérateurs. Ces derniers ont surtout émis des réserves par rapport aux coûts supplémentaires qu'un tel système va entraîner. Ce projet va à l'encontre des principes de simplification de procédures et réduction de coûts prônés dans le cadre de la réforme douanière, soutiennent ses détracteurs.

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), La Gazette de la Grande île, Le Daily, La Vérité, Matv, Sobika, Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagascar Matin, Madagate, APOI, Indian-ocean-times, TGN (Moov), Housse-niawriting, mg-planet, L'Hebdo de Madagascar, Le Madagascar, DwizerNews, Ny Valosoa Vaovao
La Nation a cessé d'être publiée en ligne.

Taux de change au 27/11/15 : 1 euro = 3462 Ariary